

LAVAL AGGLOMÉRATION



Diagnostic agricole préalable au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pôle Territoire, Transmission & Installation

Juin 2017

Siège social

Rue Albert Einstein

Parc Technopôle

BP 36135

53061 Laval Cedex - Changé

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MAYENNE



CONTEXTE DE L'ETUDE

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Laval Agglomération réalise un diagnostic agricole afin de mener une réflexion sur les enjeux agricoles de son territoire.

Le Code de l'urbanisme prévoit de prendre en compte l'agriculture dans l'élaboration d'un PLUi afin d'identifier les besoins en matière de surfaces et de développement agricole et de préserver les espaces affectés à l'activité agricole. Cette étude, commandée par Laval Agglomération, permettra sur chaque commune de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) :

- de caractériser et localiser les exploitations agricoles,
- d'identifier et hiérarchiser les enjeux agricoles à proximité des parties urbanisées,
- d'évaluer les incidences des projets d'aménagement sur l'agriculture.

Croisé avec les analyses urbaines et environnementales, ce travail permettra aux élus de chaque commune de choisir les localisations adaptées des zones AU du PLUi et de les justifier lors du passage à la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

La présentation de l'agriculture et de ses grandes tendances au niveau intercommunal seront détaillées dans ce rapport remis à la Communauté d'agglomération. Il sera complété par des fiches communales ainsi que des cartes de localisation des exploitations et de hiérarchisation des enjeux agricoles sur chaque commune.

Les communes de Laval et d'Argentré ayant récemment élaboré leur Plan Local d'Urbanisme, la décision a été prise conjointement avec Laval Agglomération de ne pas réitérer le recensement des exploitations. Par conséquent, les données présentées dans ce rapport sont issues de l'étude « Agriculture et Développement urbain » réalisée par nos services en juillet 2015.

METHODOLOGIE

Pour récolter les données nécessaires à la réalisation de cette étude, la Chambre d'agriculture a animé des groupes de travail communaux constitués d'élus et d'agriculteurs ayant une bonne connaissance de leur territoire. Elle a complété cette phase de récolte par des entretiens téléphoniques individuels auprès de certains exploitants de chaque commune.

De plus, la Chambre d'agriculture s'est appuyée sur les données dont elle dispose en interne, provenant de différentes sources :

- données du recensement agricole 2000 et 2010,
- données issues des déclarations PAC,
- données de la MSA.

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE	3
METHODOLOGIE	3
SOMMAIRE	5
1. L'ECONOMIE AGRICOLE EN MAYENNE	7
1.1- UN DEPARTEMENT AGRICOLE	7
1.2- LE POIDS DE L'AGRO-ALIMENTAIRE	7
2. LES CARACTERISTIQUES DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE MAYENNE COMMUNAUTE	9
2.1- LE TERRITOIRE D'ÉTUDE	9
2.1.1- TERRITOIRE ADMINISTRATIF	9
2.1.2- TERRITOIRE NATUREL ET SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE	9
A. Pédologie	9
B. Précipitations	10
C. Températures	10
2.2- LE CONTEXTE AGRICOLE	11
2.2.1- LES EXPLOITATIONS AGRICOLES	11
A. Décroissance du nombre d'exploitations agricoles de Laval Agglomération	11
B. L'espace agricole	12
C. Les productions agricoles	13
D. L'organisation sociétaire des exploitations (Annexe n°1)	14
E. Les CUMA : une dynamique collective	15
F. Double-activité : maintien de petites structures sur le territoire	15
2.2.2- LA POPULATION AGRICOLE	17
A. Une baisse du nombre des exploitants agricoles	17
B. Classes d'âge des exploitations agricoles (Annexe n°2)	18
C. La succession des exploitants	19
D. La dynamique d'installation (Annexe n°3)	20
2.3- CONCLUSION	23
2.3.1 – ENJEUX AGRICOLES	23
2.3.2 – FICHE RECAPITULATIVE	24
3. ANALYSE DES ENJEUX AUTOUR DES ZONES URBANISEES DE LAVAL AGGLOMERATION	25
3.1-MÉTHODOLOGIE	25
3.2- RÉSULTATS PAR COMMUNE	26
3.2.1 - AHUILLE	27

3.2.2 – BONCHAMP-LES-LAVAL	28
3.2.3 – CHALONS-DU-MAINE	30
3.2.4 – CHANGE	31
A/ Bourg de Changé	31
B/ « Les Hêtres », SECHE Eco-industries	34
3.2.5 – ENTRAMMES	35
3.2.6 – FORCE	36
3.2.7 – LA CHAPELLE-ANTHENAISE	37
3.2.8 – L’HUISSERIE	38
3.2.9 – LOUVERNE	40
3.2.10 – LOUVIGNE	43
3.2.11 – MONTFLOURS	44
3.2.12 – MONTIGNE-LE-BRILLANT	45
3.2.13 – NUILLE-SUR-VICOIN	46
3.2.14 – PARNE-SUR-ROC	47
3.2.15 – SAINT-BERTHEVIN	48
3.2.16 – SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	51
3.2.17 – SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	52
3.2.18 – SOULGE-SUR-OUETTE	54
3.3 - CONCLUSION	55
ANNEXES	58

1. L'ÉCONOMIE AGRICOLE EN MAYENNE

1.1- UN DEPARTEMENT AGRICOLE

En Mayenne, l'agriculture valorise près de 390 000 hectares de terres, soit environ **76 % de la superficie totale du département**. On dénombre **5 170 exploitations** détenant plus de 10 hectares (*DDT PAC 2014*) pour **8 301 chefs d'exploitation** (*MSA 2014*).

L'agriculture emploie **8 % des actifs en Mayenne** alors que ce secteur n'offre que 3 % des emplois à l'échelle nationale.

1.2- LE POIDS DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

Ce paragraphe s'appuie sur la base de données 2015 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne et le Porter à Connaissance de la DDT (Octobre 2016)

La Mayenne se situe dans les dix premiers départements français pour les productions animales, la France figurant elle-même parmi les leaders européens.

Cependant, depuis le début des années 2000, du fait de la concurrence croissante des autres pays européens, notre agriculture est confrontée à la stabilisation de ses volumes de productions animales.

Le bassin nord européen (Allemagne, Pays Bas et Belgique) a en effet fortement développé ses productions de viande (porcs et volailles en particulier) et a gagné des parts de marché au sein de l'Union Européenne et à l'export. Plusieurs facteurs expliquent cet essor : un coût de main d'œuvre salariée moindre, une bonne organisation des filières et une forte restructuration des entreprises de transformation.

Dans le secteur laitier, la France est plus dynamique. Depuis 2007, pour préparer la suppression des quotas laitiers (intervenue en mars 2015), l'Union Européenne a autorisé les Etats membres à accroître progressivement leur production de 1 % par an jusqu'en 2014. La France, et le grand Ouest en particulier, en ont profité pour accroître leur volume de lait livré (+5 % en France entre 2006 et 2013, +12 % en Pays de la Loire, +15 % en Mayenne).

Cette évolution a notamment été permise par les nombreux investissements des entreprises de transformation laitière présentes dans le grand Ouest (Lactalis, Sodiaal, Bel, Bongrain...) qui se sont positionnées pour répondre à la demande croissante du marché asiatique, en particulier dans le domaine du lait infantile.

Dans notre département, comme à l'échelle nationale, **l'agroalimentaire est le premier secteur d'emploi industriel**. C'est un secteur qui a réussi à maintenir ses emplois sur la dernière décennie, contrairement à d'autres secteurs industriels.

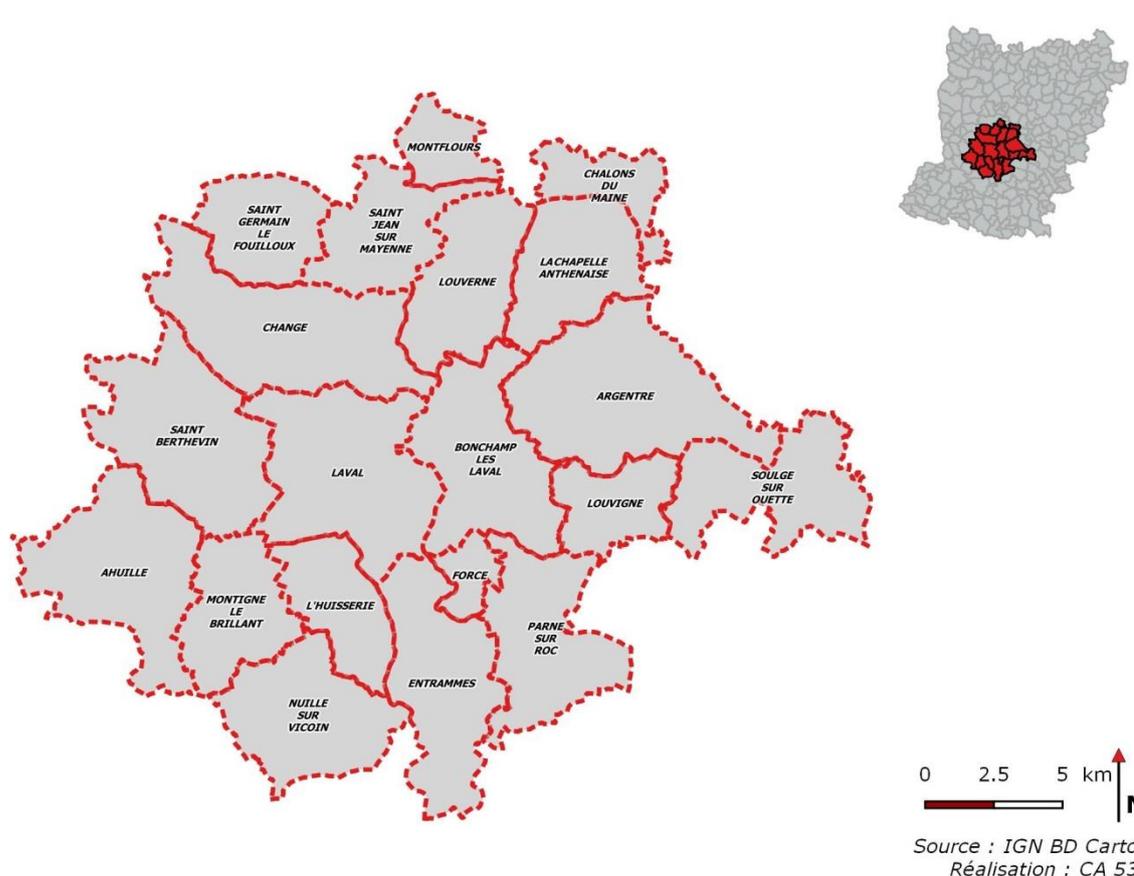
En Mayenne, les entreprises agroalimentaires emploient 6 300 salariés (soit un emploi du secteur industriel sur cinq) qui viennent s'ajouter à près de 10 000 emplois (familiaux et salariés) sur les exploitations agricoles.

Plusieurs entreprises de transformation sont présentes sur le territoire de **Laval Agglomération** : *Lactalis (Laval), S.N.V (Laval), Holvia Porc (Laval), Privileg (Laval), Lait Bio du Maine (Entrammes), Abbaye de la Coudre (Laval), Saveurs du Terroir Mayennais (Ahuillé)...*

2. LES CARACTERISTIQUES DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE MAYENNE COMMUNAUTE

2.1- LE TERRITOIRE D'ÉTUDE

2.1.1- TERRITOIRE ADMINISTRATIF



Le territoire de Laval Agglomération, situé au Centre du département, est composé de 20 communes. Le siège administratif est situé à Laval, première commune ayant la plus forte population. En 2013, le territoire compte 95 741 habitants (INSEE) et a une superficie de 433 km².

2.1.2- TERRITOIRE NATUREL ET SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE

A. PEDOLOGIE

Le territoire de Laval Agglomération est caractérisé par une grande diversité de type de sols. Ils peuvent se décomposer en **sept grandes unités** :

- Sols bruns calciques de texture limon argileux, peu perméables, hydromorphes, peu profonds sur schiste imperméable très altéré.
(*La Chapelle-Anthenaise, Sud de l’Huisserie, Entrammes*)
- Sols bruns faiblement lessivé de texture limoneuse, moyennement hydromorphe, profonds, perméables sur 60 cm puis imperméables.
(*Saint-Berthevin, Laval, Parné-sur-Roc*)
- Sols bruns sablo-limoneux généralement perméables sur grès ou sable plutôt acides.
(*Saint-Jean-sur-Mayenne, Louverné, Argentré*)
- Sols bruns calciques de texture limon argilo-sableux, perméables, peu hydromorphes, peu profonds sur schiste compact d’altération variable.
(*Montigné-le-Brillant, Nuillé-sur-Vicoin*)
- Sols bruns de texture limon argilo-sableux, assez perméables, d’hydromorphie variable, de profondeur moyenne sur schiste souvent très altéré et peu perméable. Relief légèrement vallonné.
(*Louvigné*)
- Sols bruns sablo-limoneux, généralement perméables sur grès ou sable, présentant localement une altération importante du substrat.
(*Entrammes, Parné-sur-Roc*)

B. PRECIPITATIONS

Il s’agit d’un secteur avec des précipitations moyennes : de 740 à 760 mm/an. En Mayenne les précipitations varient de 700 à 1000 mm entre le nord et le sud. Sur le secteur de Laval Agglomération, c’est essentiellement la profondeur des sols qui permet d’expliquer les différences de rendements notamment pour les cultures d’été. Le déficit hydrique sur *Entrammes* est de l’ordre de 280 mm. En Mayenne, il varie de 200 à plus de 300 mm.

C. TEMPERATURES

Les sommes de températures sont également dans la moyenne sur le territoire de Laval Agglomération. Ces sommes de températures peuvent être un facteur limitant du potentiel des cultures. C’est notamment le cas pour le maïs. Un maïs ensilage de type demi-précoce (indice 300) a besoin, entre le semis et le stade 30 %, de matière sèche de 1 450°C en base 6°C. En maïs-grain les besoins sont augmentés de 200 à 250°C base 6°C.

Sur le territoire de Laval Agglomération, on peut compter sur 1 600°C à 1 650 °C en moyenne, une année sur deux entre le 1er mai et le 30 septembre (base 6°C).

2.2- LE CONTEXTE AGRICOLE

2.2.1- LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

A. DECROISSANCE DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LAVAL AGGLOMERATION

Les données issues du Recensement Général Agricole (RGA) de 2000 et 2010 permettent de visualiser une diminution du nombre d'exploitations agricoles dans la Communauté d'agglomération. En 2000, 453 exploitations agricoles sont en activité sur le territoire. Dix ans après, **115 exploitations ont disparues soit l'équivalent de 25 % de l'effectif.**

Laval Agglomération subit une **baisse comparable à celle du département (-24 %).**

L'ensemble des communes du territoire enregistre une baisse du nombre d'exploitations sur cette décennie, mais certaines sont plus touchées que d'autres. C'est le cas notamment pour Forcé, Saint-Berthevin et Saint-Jean-sur-Mayenne dont la baisse est supérieure à 40 %. A contrario, l'Huisserie comptabilise seulement une exploitation en moins en 10 ans.

Ce phénomène de diminution du nombre des exploitations agricoles est observable à différentes échelles territoriales. En France, cette tendance se généralise et résulte de plusieurs facteurs (*évolution de la gestion agricole, agrandissement et regroupement des exploitations, crises agricoles, etc.*).

Quatre explications peuvent être développées pour expliquer ce phénomène :

- Lors de la cessation d'activité, les sièges d'exploitation sont repris par de jeunes agriculteurs qui s'installent majoritairement en société (*on parle alors*

	Exploitations *		
	2000	2010	Évolution
Ahuillé	38	24	-37%
Argentré	44	31	-30%
Bonchamp-lès-Laval	38	33	-13%
Châlons-du-Maine	11	8	-27%
Changé	38	24	-37%
La Chapelle-Anthemoise	26	20	-23%
Entrammes	25	21	-16%
Forcé	4	2	-50%
L'Huisserie	12	11	-8%
Laval	11	8	-27%
Louvigné	21	15	-29%
Louvigné	9	7	-22%
Montfleurs	11	9	-18%
Montigné-le-Brillant	19	12	-37%
Nuillé-sur-Vicoin	24	20	-17%
Parné-sur-Roc	32	30	-6%
Saint-Berthevin	24	14	-42%
Saint-Germain-le-Fouilloux	17	11	-35%
Saint-Jean-sur-Mayenne	19	11	-42%
Soulgé-sur-Ouette	30	27	-10%
Laval Agglomération	453	338	-25%
Département Mayenne	6813	5190	-24%

Évolution du nombre d'exploitations dans Laval Agglomération

* Données RGA 2000 - 2010

(Moyennes et Grandes exploitations)

Les données 'Évolutions' en rouge correspondent à des valeurs supérieures à la baisse moyenne de la Communauté d'agglomération

d'associés). Lors de ces regroupements, il ne reste officiellement plus qu'un siège, majoritairement le site principal. Pour autant, l'activité agricole est maintenue dans ces lieux mais ils prennent la dénomination de site secondaire. Ils ne sont donc plus comptabilisés comme une exploitation agricole.

- Le regroupement d'agriculteurs s'est développé ces dernières années. Aujourd'hui, 69 % des exploitants mayennais ont opté pour un statut sociétaire (MSA 2015). Une des conséquences est l'agrandissement en surface agricole des exploitations. Depuis 2007, **la SAU (Surface Agricole Utile) des exploitations mayennaises augmente en moyenne de 1,4 hectare chaque année** (65 hectares en 2007 et 76 hectares en 2014).
- Certains sièges d'exploitation ne sont pas repris dans le cadre d'une activité agricole (*notamment lorsque les bâtiments sont trop vétustes ou peu fonctionnels ou que l'exploitation ne permet pas de dégager suffisamment de revenus*). Dans ce cas, les anciens sites agricoles répondant aux critères établis par la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, séance du 10 décembre 2015) peuvent changer de destination et être transformés en habitation. Ils perdent alors leur caractère agricole.
- Le secteur agricole a du mal à se régénérer et à attirer de nouveaux agriculteurs. Le contexte économique agricole actuel ne facilite pas l'installation des jeunes. En effet, le critère de la viabilité économique des outils de production est l'élément déterminant pour la reprise d'une exploitation agricole, mais également afin d'obtenir l'accord bancaire.

Selon le recensement réalisé lors de notre étude en 2017, **Laval Agglomération compte 331 exploitations**. Avec ce chiffre, la baisse du nombre d'exploitations constatée depuis plusieurs années semble moins forte sur la période 2010-2017 (-2 %). Or, nous ne pouvons pas comparer les recensements réalisés ces deux années-là. En effet, la méthodologie employée pour le RGA en 2010 est différente de celle réalisée par la Chambre d'agriculture en 2017. Les données du RGA ne prennent en compte que les grandes et moyennes exploitations. Les moyennes et grandes exploitations sont les exploitations dont la production brute standard (PBS) atteint ou dépasse 25 000 euros. Alors que pour notre étude nous n'avons pas pris en compte ce critère économique. Nous avons comptabilisé un plus grand nombre d'exploitations et notamment celles dont les exploitants sont en double-activité (35 sur le territoire).

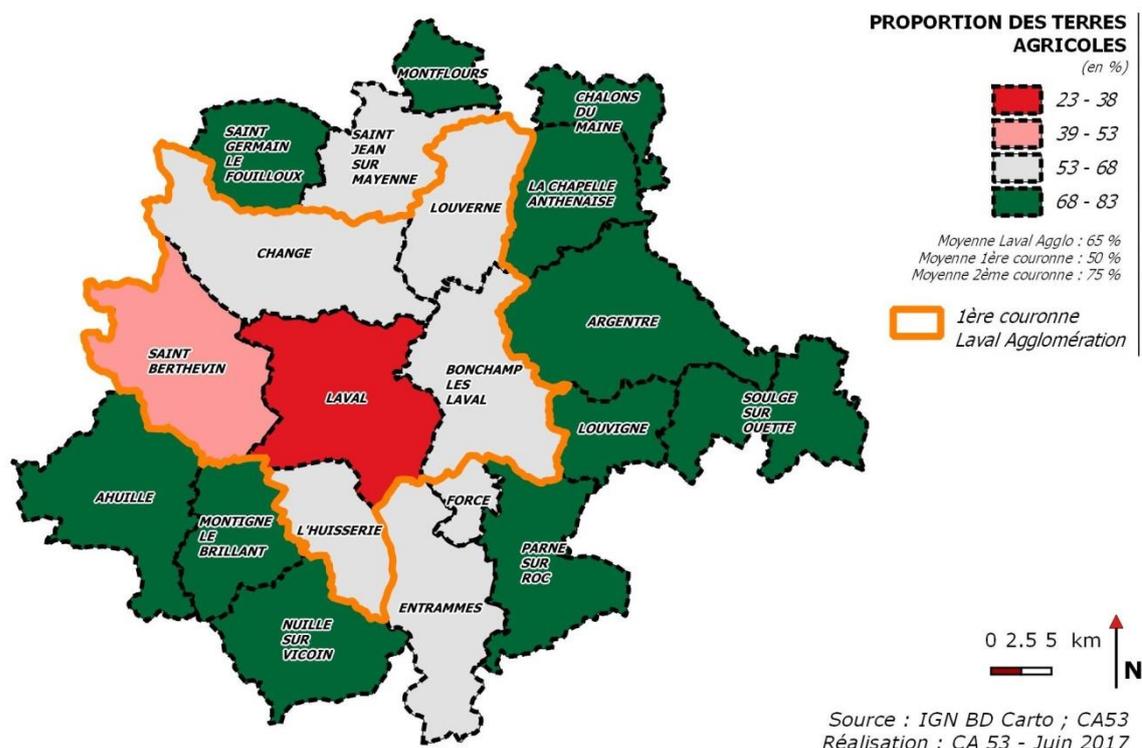
B. L'ESPACE AGRICOLE

La surface agricole communale correspond à l'ensemble des terres agricoles incluses dans l'emprise d'une commune. Par conséquent, un ratio peut-être déterminé par rapport à la surface communale afin de caractériser la place de l'agriculture dans celle-ci.

65 % de Laval Agglomération est occupée **par des terres agricoles** (RPG 2014), soit 28 316 hectares. En Mayenne, les terres agricoles représentent 76 % du

département, la valeur étant supérieure de onze points par rapport à l'agglomération.

Toutefois, en différenciant la SAU intercommunale des communes de seconde couronne à celles formant la première couronne (*Laval, Changé, Saint-Berthevin, L'Huisserie et Louverné*), **la proportion de terres agricoles est similaire à celle départementale avec 75 %**, réaffirmant ainsi le pôle urbain de Laval avec une surface agricole équivalente à 50 % des communes.

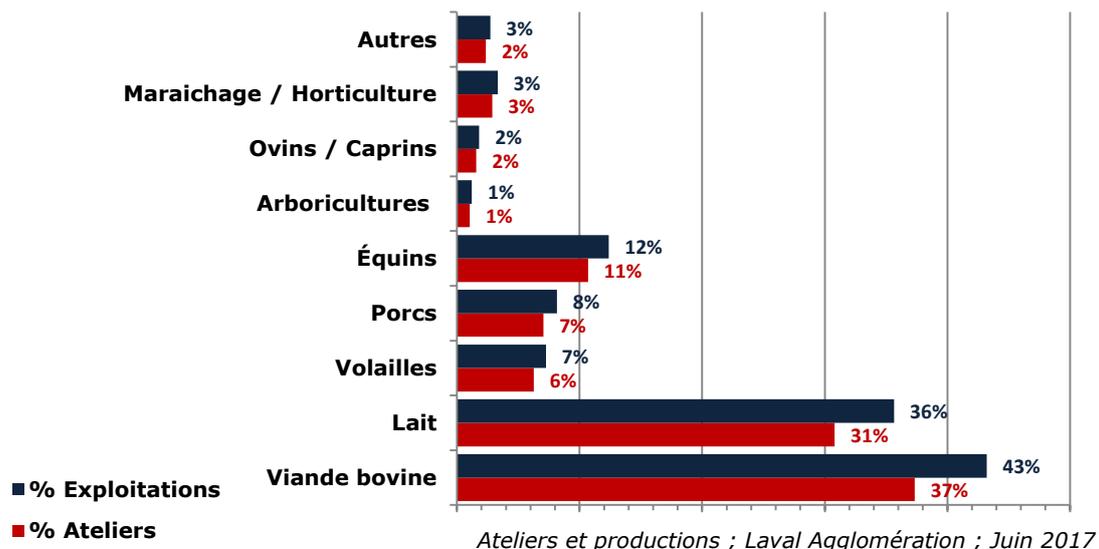


C. LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Lors des enquêtes communales, toutes les productions présentes sur les exploitations ont été relevées. Une exploitation peut posséder plusieurs productions, soit plusieurs ateliers.

Les **cultures de vente sont présentes dans 50 % des exploitations**. Hormis quelques exceptions (26 exploitations spécialisées en grandes cultures sur 331 au totale), il ne s'agit pas d'une production principale. Elles occupent une place minime dans les exploitations à vocation d'élevage. Par conséquent, celles-ci ne seront pas abordées dans la partie suivante.

A l'image de l'agriculture mayennaise, l'agriculture sur Laval Agglomération se caractérise par l'élevage bovin, en productions de race à viande et race laitière. Les ateliers de viande blanche (porcs et volailles) représentent 15 % des exploitations suivi par les ateliers équin s'élevant à 12 % des exploitations. On trouve aussi des ateliers maraîchage représentatifs d'une agriculture périurbaine.



Au total, **on comptabilise 383 ateliers** sur les 331 exploitations de Laval Agglomération, soit en moyenne **1,2 atelier par exploitation** (1,7 atelier par exploitation en intégrant les cultures de vente) :

- La première production représentée est **la viande bovine** : présente dans **43 % des exploitations** de Laval Agglomération, soit 143 ateliers (37 % des ateliers du territoire).
- La **production laitière** est le second atelier le plus présent avec **36 % des exploitations**, soit 118 ateliers (31 % des ateliers du territoire).
- **51 ateliers de viande blanche** (*porcs, volailles et lapins*) sont recensés dont 24 en volailles (7 % des exploitations), 27 élevages porcins (8 % des exploitations) et 1 en lapins (moins de 1 % des exploitations).
- Les **ateliers équins** sont également présents dans **12 % des exploitations** (41 ateliers souvent spécialisés).
- On trouve également des exploitations avec un **atelier ovin ou caprin** : **2 % des exploitations** pour 6 ateliers.
- Plusieurs ateliers de **maraichage, au nombre de 11**, sont présents sur Laval Agglomération. Cela représente 3 % des exploitations du territoire.
- On dénombre aussi plusieurs exploitations en **arboriculture** (4 ateliers) soit 1 % des exploitations du territoire.

On peut enfin souligner la présence de **20 exploitations engagées en circuits courts** soit 6 % des exploitations.

On dénombre aussi **13 exploitations** certifiées ou en cours de certification 'Agriculture Biologique' soit un peu moins de 4 %.

D. L'ORGANISATION SOCIÉTAIRE DES EXPLOITATIONS (Annexe n°1)

Parmi les 331 exploitations présentes en 2017, **163 sont des exploitations sociétaires** (EARL, GAEC, SCEA...), soit **49 % des structures**. En comparaison, la

valeur départementale est de 52 % (RGA 2010), soit une représentativité inférieure de 3 points pour la Communauté d'agglomération.

Cette valeur permet de relativiser la baisse du nombre d'exploitations agricoles. En 2000, la part des exploitations en société était seulement de 21% (RGA 2000).

Il demeure de fortes variations à l'échelle de la Communauté d'agglomération :

- **Les exploitations individuelles** (52 % des structures) sont fortement représentées sur les communes de *Châlons-du-Maine et Monflours* avec plus de 70 % des exploitations mais également sur *Argentré, Forcé et Saint-Berthevin* avec plus de 60 %.
- **Les exploitations en EARL** (24 %) sont fortement représentées sur la commune de *Laval* avec 50 % des exploitations en EARL. A contrario, *Châlons-du-Maine et Forcé* n'enregistrent aucune EARL.
- **Les exploitations en GAEC** (18 %) sont prédominantes sur *La Chapelle-Anthenaise, Forcé, l'Huisserie* avec plus de 30 % des exploitations sous cette forme sociétaire.

E. LES CUMA : UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

« Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole regroupent des agriculteurs (4 au minimum) qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements sur leur exploitation » Fédération départementale CUMA 53

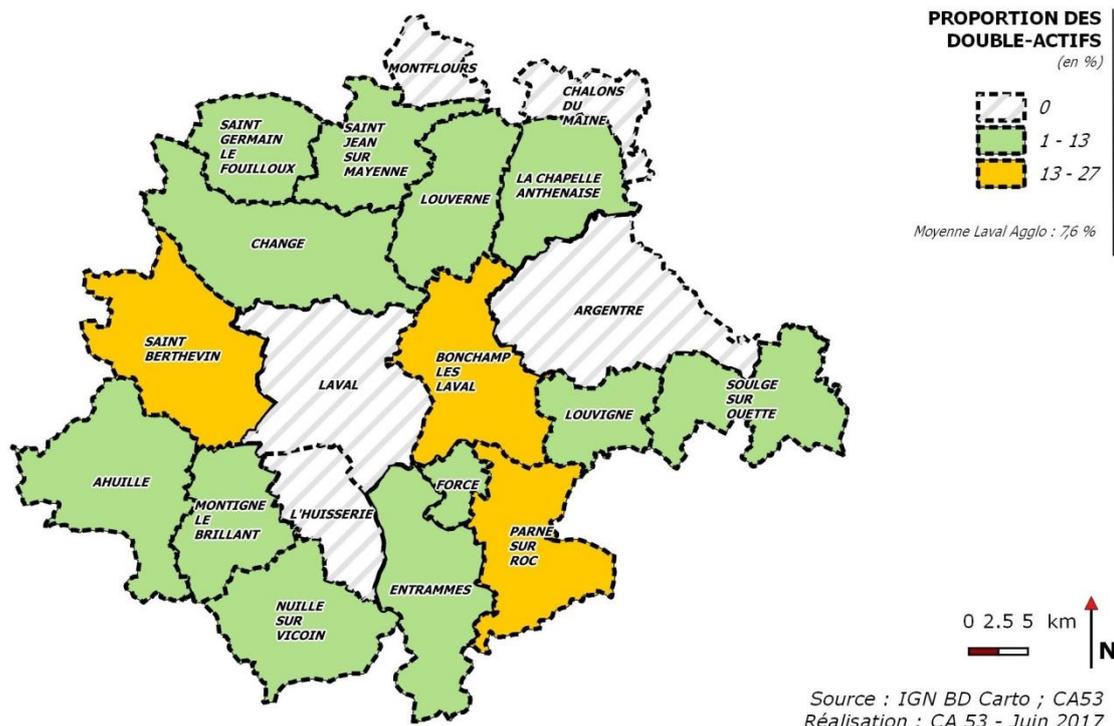
Sur les 180 CUMA recensées en Mayenne, **12 sont implantées sur le territoire de Laval Agglomération** : *Beausoleil à Entrammes, La Chalonnaise, Louverné, La Joussière à Bonchamp, l'Ouette à Soulgé-sur-Ouette, l'Huisserie, Le Roc à Parné-sur-Roc, Montigné, Rumin Mixte à Changé, Changé, la CUMA des Fouilloux à Saint-Germain-le-Fouilloux et Cepvil à Laval.* (Données FD CUMA 53).

Quatre de ces CUMA emploient un ou plusieurs salariés saisonniers ou permanents afin d'effectuer les travaux agricoles et/ou la maintenance du matériel.

Aujourd'hui, on estime que 4 exploitations sur 5 adhèrent à une ou plusieurs CUMA en Mayenne. On peut donc estimer que sur 331 exploitations sur le territoire de Laval Agglomération, environ 264 adhèrent à une CUMA.

F. DOUBLE-ACTIVITE : MAINTIEN DE PETITES STRUCTURES SUR LE TERRITOIRE

Le territoire de Laval Agglomération enregistre une part d'exploitants agricoles en double-activité similaire aux autres territoires mayennais. **35 exploitants sont concernés par la double-activité, soit 7,6 % des exploitants** (à titre de comparaison les doubles-actifs représentent 6 % pour le Bocage Mayennais et 8 % pour Mayenne Communauté. Seule la Communauté de communes des Coëvrons a une proportion plus importante avec 15 % des exploitants).



Les exploitations avec des double-actifs, permettent de pérenniser des petites structures agricoles sur le territoire. Les communes de *Saint-Berthevin*, *Bonchamp-les-Laval* et *Parné-sur-Roc* ont une part de chefs d'exploitation en double-activité relativement élevée comprise entre 13 et 27 %. A contrario, *Monflours*, *Châlons-du-Maine*, *Argentré*, *Laval* et *L'Huisserie* sont dépourvues d'exploitations agricoles avec des double-actifs.

2.2.2- LA POPULATION AGRICOLE

A. UNE BAISSSE DU NOMBRE DES EXPLOITANTS AGRICOLES

En corrélation avec la baisse du nombre des exploitations agricoles, **l'effectif des chefs d'exploitation décroît de 16 % entre 2000 et 2010** sur le territoire de Laval Agglomération, passant ainsi de 567 à 479 exploitants. Cette **diminution est supérieure de cinq points** à la baisse observée sur le département.

L'ensemble des communes de Laval Agglomération a vu son nombre d'exploitants décroître jusqu'à la disparition de plus d'un tiers d'entre eux pour *Laval*. En revanche, les communes de *Parné-sur-Roc* et *l'Huisserie* sont stables puisque seulement un exploitant dans chaque commune n'a pas été remplacé ces dix dernières années.

En somme, le nombre d'exploitations agricoles diminue donc plus fortement (-25 %), pour les raisons évoquées précédemment (Cf. 2.2.1.A), que le nombre d'agriculteurs.

	Exploitants *		
	2000	2010	Évolution
Ahuillé	46	31	-33%
Argentré	48	40	-17%
Bonchamp-lès-Laval	56	43	-23%
Châlons-du-Maine	13	11	-15%
Changé	48	36	-25%
La Chapelle-Anthemoise	35	30	-14%
Entrammes	27	32	19%
Forcé	5	4	-20%
L'Huisserie	20	19	-5%
Laval	16	10	-38%
Louverné	23	19	-17%
Louvigné	13	11	-15%
Montflours	12	10	-17%
Montigné-le-Brillant	23	19	-17%
Nuillé-sur-Vicoin	28	32	14%
Parné-sur-Roc	43	42	-2%
Saint-Berthevin	30	23	-23%
Saint-Germain-le-Fouilloux	19	16	-16%
Saint-Jean-sur-Mayenne	26	19	-27%
Soulgé-sur-Ouette	36	32	-11%
Laval Agglomération	567	479	-16%
Département Mayenne	8934	7953	-11%

Évolution du nombre d'exploitants dans Laval Agglomération

* Données RGA 2000 – 2010

(Moyennes et Grandes exploitations)

Les données 'Évolutions' en rouge correspondent à des valeurs supérieures à la baisse moyenne de la Communauté d'agglomération

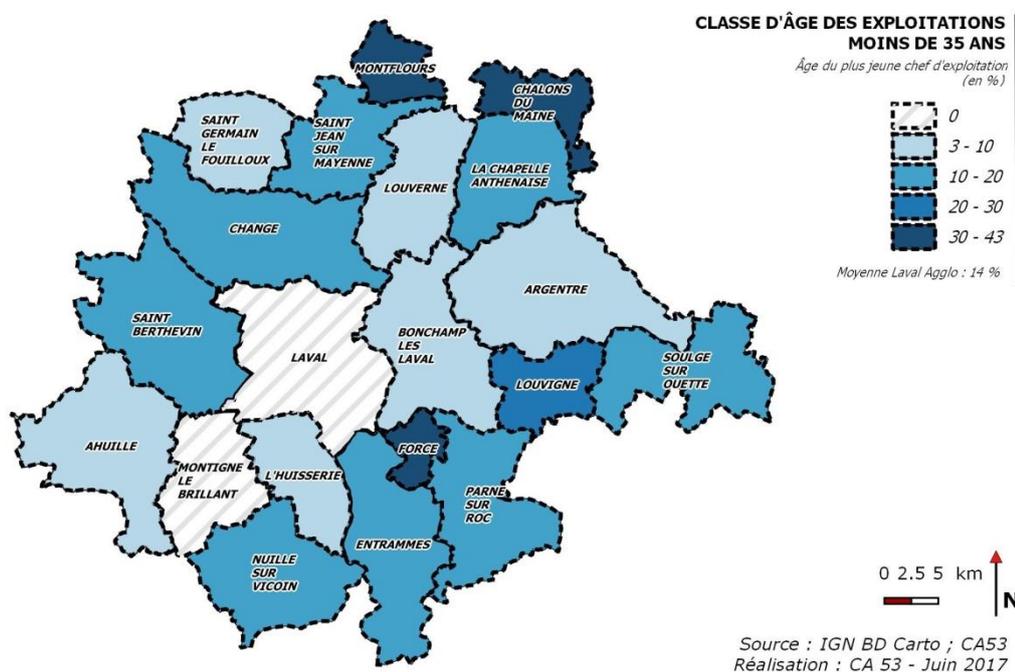
Le nombre total d'exploitants de Laval Agglomération recensés lors de notre étude **en 2017 est de 459**. Ce nombre est relativement équivalent au RGA de 2010, ce qui va contre l'évolution actuelle avec une baisse équivalente à seulement 4 % des exploitants. Cela s'explique par une différence de méthodologie sur le recensement que nous avons employé comme cela a été expliqué précédemment pour le nombre d'exploitations agricoles (Cf. 2.2.1.A), avec l'intégration des exploitants double-actifs.

B. CLASSES D'ÂGE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (ANNEXE N°2)

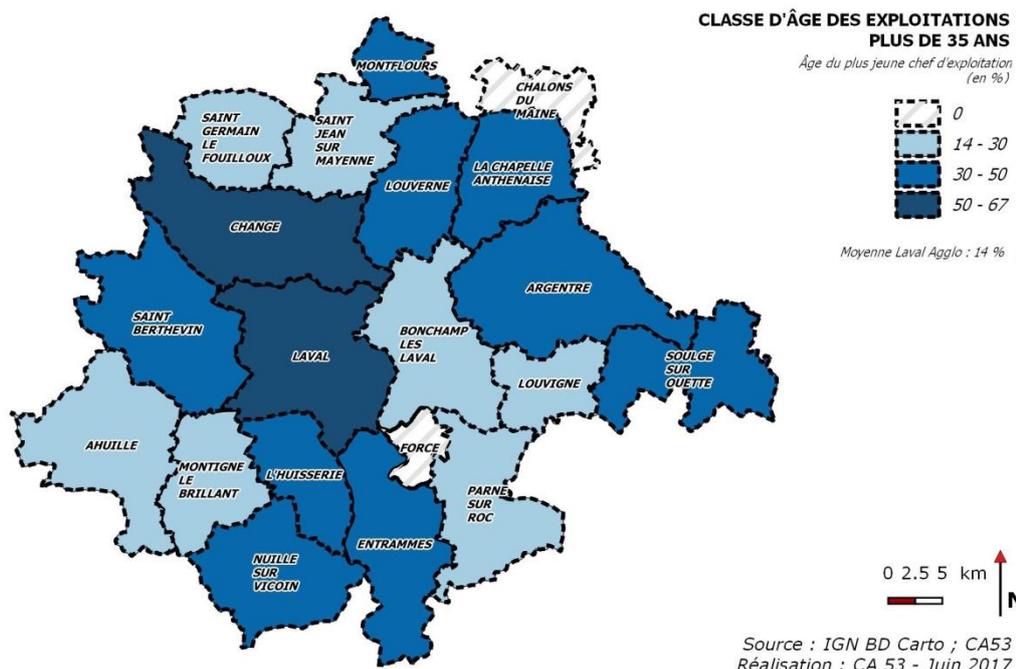
La **moyenne d'âge des chefs d'exploitation** de Laval Agglomération est de **49 ans**. D'après notre recensement de 2017, sur les 459 exploitants agricoles du territoire, **155 ont plus de 55 ans**, soit 34 %.

En complément du tableau présent en annexe, les cartes ci-dessous permettent de visualiser, en deux entités, la proportion des exploitations agricoles en fonction de l'âge du plus jeune chef d'exploitation de celles-ci :

- **Les exploitations de la catégorie des « moins de 35 ans »** représentent 14 % des exploitations de Laval Agglomération, soit 45 exploitations agricoles. A l'échelle communale, de fortes disparités sont observées. Les communes de *Laval* et *Montigné-le-Brillant* ne recensent aucune exploitation dans la catégorie des « moins de 35 ans ». A contrario, *Forcé* et *Monfleurs* enregistrent 33 % et le taux de *Châlons-du-Maine* s'élève à plus de 40 %.

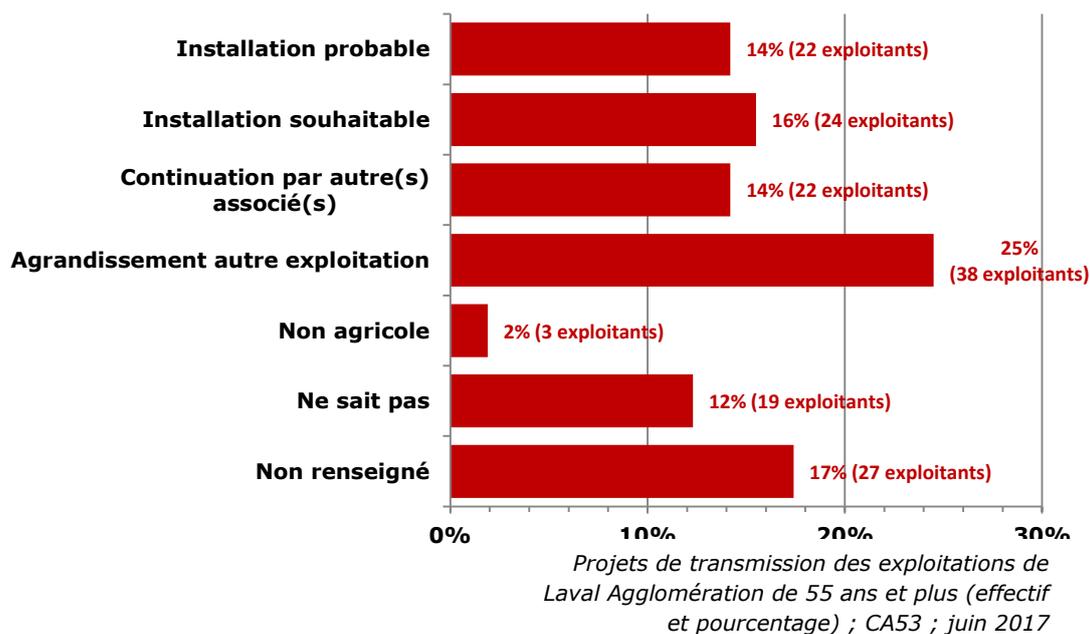


- **Quant aux « plus de 55 ans »**, 32 % des exploitations de Laval Agglomération composent cette classe d'âge (104 exploitations). Il s'agit de l'ensemble des exploitations dont le plus jeune agriculteur a plus de 55 ans. La grande majorité des communes est concernée par, au minimum, une transmission d'exploitation devant intervenir dans les dix prochaines années. Pour certaines, il s'agit d'un véritable enjeu agricole puisque environ la moitié des exploitations sont concernées : *Nuillé-sur-Vicoin* (41 %), *L'Huisserie* (42 %), *Changé* (52 %) et *Laval* (67 %).



C. LA SUCCESSION DES EXPLOITANTS

Lors de notre étude, nous avons demandé à chaque groupe de travail communal quels étaient les projets de transmission des exploitants de 55 ans et plus (exploitants ayant au moins 55 ans au moment de nos enquêtes en février et mars 2017). Sur Laval Agglomération cela représente **155 exploitants, soit 34 % de la population agricole**. Le graphique ci-dessous résume les résultats à l'échelle de l'intercommunalité en fonction du type de transmission envisagé :



Les différents groupes de travail communaux se sont prononcés pour **environ 82 % des exploitants concernés par une transmission** d'ici les cinq à dix ans à venir, soit 128 personnes. Quant aux 27 restants, nous n'avons pu récolter l'information.

- **L'agrandissement d'une exploitation** déjà existante est le projet de transmission le plus envisagé pour **un quart des exploitants étudiés**. Ne disposant des surfaces exploitées par ces exploitations et sachant qu'un exploitant agricole mayennais exploite environ 49 hectares (PAC 2014), une approche quantitative peut être déterminée. Durant la prochaine décennie, la **mobilité foncière** liée à l'arrêt d'activité d'exploitation avoisine, à l'échelle du territoire de Laval Agglomération, **environ 1 800 hectares**.
- **Environ 16 % des exploitants envisagent d'installer un jeune agriculteur** à la suite de leur cessation d'activité, mais n'ont pas encore identifié un potentiel repreneur. A l'inverse, **14 % des exploitants ont un projet d'installation avec une ou plusieurs personne(s) identifiée(s)**. Il s'agit généralement d'exploitations étant viables économiquement et ayant des outils de travail adaptés.
- **La continuation d'exploitation** sera assurée par un autre associé pour **14 % des exploitants**. Cette transmission concerne des exploitations étant sous formes sociétaires (EARL, GAEC, SCEA...).
- La réflexion sur le devenir de son exploitation et sur le type de transmission envisagé est difficile pour des exploitants éloignés de l'âge de la retraite. Ainsi, **19 exploitants ne connaissent pas leur projet de succession**.
- Enfin, trois exploitants estiment qu'il ne devrait pas avoir de continuité agricole sur leur exploitation.

D. LA DYNAMIQUE D'INSTALLATION (ANNEXE N°3)

D.1 – Les aides à l'installation

L'attribution des aides n'est effective qu'avec respect des critères suivants :

- Le candidat à l'installation doit être âgé d'au moins 18 ans et de moins de 40 ans au moment de la présentation de la demande,
- Il doit s'installer pour la première fois comme chef d'exploitation,
- Il doit justifier de la capacité professionnelle agricole (CPA) :
 - *Il doit disposer d'un diplôme ou titre de niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel ou brevet professionnel,*
 - *Il doit réaliser un plan de professionnalisation personnalisé validé par le préfet,*
- Il doit présenter un plan d'entreprise (PE) qui représente un prévisionnel sur quatre ans.

Les aides à l'installation comprennent l'attribution de la DJA (Dotation Jeune Agriculteur). Les agriculteurs demandant les aides à l'installation sont également prioritaires pour l'accès au foncier et pour les aides à l'investissement (Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles « PCAE »).

D.2 – Le nombre d’installations aidées

Les données qui vont être présentées ci-après ne concernent que les installations d’agriculteurs ayant demandé les aides. En effet, ce sont les seules références précises disponibles à ce sujet.

Sur le territoire de Laval Agglomération, au cours des 10 dernières années (2006-2015), il y a eu **63 installations aidées**, soit en moyenne 6 par an.

Elles sont au nombre de 1318 sur le département pour la même période. Ainsi le territoire de Laval Agglomération a accueilli 5 % des installations aidées totales (le territoire de Laval Agglomération représente 6 % des exploitations du département en 2010).

La dynamique à l’installation a légèrement diminué sur ces cinq dernières années. Sur le territoire de Laval Agglomération, entre 2006 et 2010, on recense 33 installations aidées. En comparaison entre 2011 et 2015, on en recense 30 soit une légère baisse de 9 % qui est inférieure à la baisse constatée sur le département à la même période (30 %).

Sur les 63 installations aidées qui se sont concrétisées sur le territoire de Laval Agglomération de 2006 à 2015, 68 % se sont réalisées sous forme sociétaire (75 % à l’échelle départementale).

D’une commune à une autre, on constate que le nombre d’installations aidées varie considérablement. Plusieurs explications peuvent être apportées :

- Les agriculteurs en activité ne sont pas en âge de cesser leur activité (retraite) engendrant une incapacité à libérer une exploitation pour une installation sur la commune souhaitée,
- Les exploitations qui cessent leur activité ne sont pas viables économiquement pour un projet d’installation, elles sont donc reprises par des exploitations voisines pour de l’agrandissement,
- Certaines exploitations se situent dans les secteurs qui pourraient être urbanisés. L’incertitude de préserver le foncier pour l’activité agricole décourage les porteurs de projet à s’installer. Dans ces secteurs se posent également la question d’épandage des effluents d’élevage, d’autorisation de constructions agricoles, de déplacements agricoles...
- Certains propriétaires ne souhaitent pas établir de baux à long terme avec de nouveaux agriculteurs au cas où les terres deviendraient constructibles.

D.3 – Les productions principales dans les projets d’installation

A l’instar de ce qui se passe sur le département de la Mayenne, la production principale des projets d’installations réalisés sur Laval Agglomération, entre 2006 et 2015, est la production laitière à **73 % contre 77 % à l’échelle du département sur la même période**. La production bovine de vaches allaitantes atteint les 7 % du total des installations aidées du territoire entre ces deux périodes et 4 % sont concernées par la production de volailles ou de porcs.

De même il est intéressant de noter que :

- 6 projets d’installation comprennent une activité de vente directe, soit 10 % (*) des installations aidées (5 en maraîchage et 1 en apiculture).

- 6 installations ont été certifiées 'Agriculture biologique', soit 10 % (*) des installations aidées.

(*) Ces données sont à relativiser car certaines exploitations en agriculture biologique sont également associées à la transformation et/ou vente directe.

2.3- CONCLUSION

2.3.1 – ENJEUX AGRICOLES

Au travers de ce diagnostic, trois enjeux peuvent être déterminés :

- **L'élevage étant prédominant** dans les exploitations du territoire de Laval Agglomération avec plus de **88 % des entreprises agricoles**. Il est donc primordial de préserver des terres agricoles épanchables afin de pouvoir répondre aux exigences techniques et législatives en matière de gestion des effluents, mais également une Surface Agricole Utile suffisante pour pérenniser l'autonomie des exploitations. Il en résulte de la capacité à produire des exploitations.
- Presque **un tiers des exploitations** ont leur plus jeune chef d'exploitation âgé de 55 ans et plus (*103 exploitations*), dont un quart est destiné à l'agrandissement (estimation d'environ 1 800 hectares cumulés). **Ce phénomène est synonyme de mouvements fonciers et de sites agricoles pouvant contribuer à l'étalement parcellaire des exploitations**. La dispersion parcellaire génère une augmentation des déplacements des engins agricoles, favorisant diverses contraintes (perte de rentabilité économique, cohabitation accrue dans le milieu rural et urbain pouvant générer des nuisances, etc...)
- Indirectement, la restructuration des exploitations et la diminution régulière du nombre d'exploitants aura un réel **impact économique, social et paysager** sur le territoire, qu'il faut dès à présent anticiper. La pérennité des emplois issus de la production agricole (entreprises agro-alimentaire et de machinisme agricole) est liée au potentiel agricole du territoire de Laval Agglomération.

2.3.2 – FICHE RECAPITULATIVE

FICHE-PROFIL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

LAVAL AGGLOMÉRATION



	EXPLOITATION AGRICOLE			EXPLOITANT AGRICOLE		
	2000	2010	ÉVOLUTION	2000	2010	ÉVOLUTION
COMMUNE	453	339	-25 %	567	479	-16 %
MAYENNE (53)	6 813	5 190	-24 %	8 934	7 953	-11 %

Données RGA 2010 / Moyennes et Grandes exploitations

En 2017, **331** EXPLOITATIONS AGRICOLES & **459** EXPLOITANTS AGRICOLES

STATUTS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES *

INDIVIDUELLE		EARL		GAEC		AUTRES	
168	51 %	80	24 %	56	17 %	27	8 %

ÂGE MOYEN DES EXPLOITANTS AGRICOLES *

LAVAL AGGLO **49 ans**

EXPLOITANT EN DOUBLE-ACTIVITE *

LAVAL AGGLO **35**

INSTALLATION AIDÉES * (2005 – 2016)

LAVAL AGGLO **63**

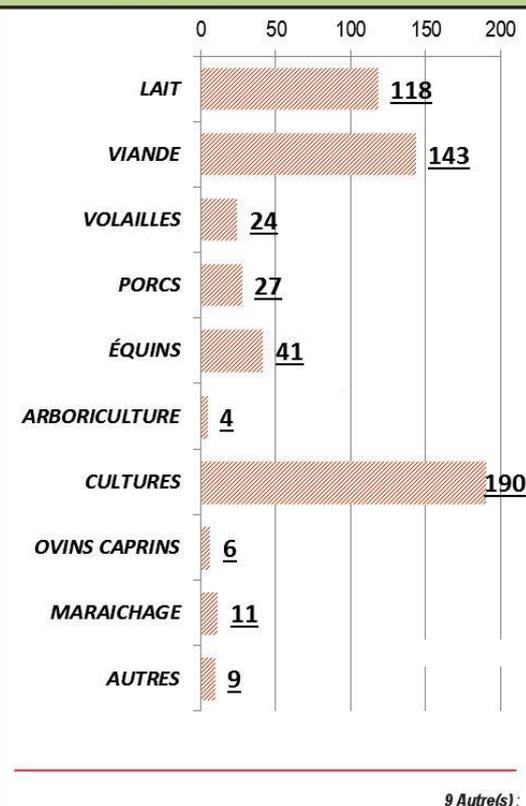
TRANSMISSION *

L'âge du plus jeune chef d'exploitation est supérieur ou égal à 55 ans pour **103** des **331** exploitations

SURFACE AGRICOLE COMMUNALE **

	HECTARE	POURCENTAGE
LAVAL AGGLO	28 316	65 %
MAYENNE (53)	390 000	76 %

LES ATELIERS DE PRODUCTIONS AGRICOLES PRESENTS DANS LES EXPLOITATIONS *



* Données CA53 2016/2017 - ** RPG 2014

3. ANALYSE DES ENJEUX AUTOUR DES ZONES URBANISEES DE LAVAL AGGLOMERATION

3.1-MÉTHODOLOGIE

Les informations concernant les parcelles proches des parties urbanisées ont été collectées en groupe de travail en mairie, puis complétées par des entretiens téléphoniques auprès des exploitants concernés et pour lesquels les données étaient manquantes.

Une approche agronomique du point de vue du potentiel et des aptitudes des terres ne nous semble pas particulièrement pertinente à l'échelle communale et parcellaire. En effet, globalement, les terres à potentiel agronomique les plus faibles sont souvent des zones humides, à protéger pour des raisons environnementales. Les autres types de terres peuvent présenter des aptitudes différentes, mais à moyen termes, ce sont les facteurs technico-économiques qui détermineront l'importance des terres du point de vue du fonctionnement de l'agriculture. En effet, il y a de nombreuses exploitations cultivant des terres autour des bourgs et villes. Les caractéristiques agricoles (autre qu'agronomique) déterminent le plus souvent l'importance relative de ces terres.

Afin de déterminer la sensibilité agricole des lieux, les critères suivants ont ainsi été considérés :

- **Proximité des bâtiments et installations agricoles par rapport aux parties urbanisées :** *Des périmètres sanitaires ont été appliqués sur les cartes autour des bâtiments et installations d'élevage générant des distances de recul. Pour des raisons de simplification et de cohérence, ces périmètres ne tiennent pas compte du type de logement des animaux, alors qu'en réalité les distances réglementaires varient entre autres en fonction du type le logement (logettes, litière accumulée...). Nous prenons en compte le régime sanitaire de l'élevage (Régime sanitaire départemental ou installation classée pour la protection de l'environnement).*
- **Autonomie alimentaire des animaux :** *des parcelles utilisées en pâturage de vaches à proximité des installations et bâtiments d'élevage sont primordiaux dans l'équilibre fourrager et alimentaire d'un système de production bovine (lait ou viande). On tentera donc de préserver au maximum les terres proches du noyau d'exploitation (stabulation, salle de traite...). Le chargement bovin à l'hectare peut également être pris en compte (nombre de bovins divisé par le nombre d'hectares) afin d'estimer la marge de manœuvre pour la conduite du troupeau.*
- **Autonomie d'épandage des effluents :**
 - *le seuil maximal autorisé de production d'azote par les effluents d'élevage est de 170 kg d'unité d'azote par hectare. Il est calculé en prenant la production totale d'azote par les déjections animales, divisée par la surface agricole utile. Les exploitations atteignant 140 kg/ha d'azote sont déjà considérées comme ayant très peu de marge de manœuvre, car dans la réalité, la totalité de la SAU n'est pas épandable. Un recul par rapport aux cours d'eau et aux locaux*

habituellement occupés par des tiers (habitations, bureaux, ...) est en effet exigé.

- Pour les viandes blanches (porc, volailles), la production de phosphore est également à prendre en compte de façon particulière car elle est souvent limitante. Ces élevages ont besoin de davantage de surfaces pour leur équilibre d'épandage.
- **Âge des exploitants** : un jeune agriculteur (moins de 39 ans environ) a besoin de garder ses terres, en tant qu'outil de production, car il doit faire face à des annuités d'emprunt importantes. Pour un exploitant âgé de plus de 55 ans, nous prenons en compte les perspectives de transmission et de cessation d'activité : si une installation est prévue, on regardera l'ensemble du système de production, s'il est en revanche prévu un agrandissement d'autres exploitations (pas de reprise du noyau d'exploitation pour l'installation d'un jeune), les enjeux agricoles seront moindres.
- **Surfaces par actif** : toute chose étant égale par ailleurs, on comparera la surface par actif de l'exploitation avec la moyenne du territoire mayennais (49 ha/actif). Si la surface par actif d'une exploitation est faible, il sera d'autant plus important de préserver ces parcelles afin de préserver la viabilité de l'entreprise.
- **Distance par rapport au siège** : les terres les plus éloignées des sièges d'exploitation sont en général moins importantes car leur accès est rendu plus compliqué par l'éloignement.
- **Taille des îlots et morcellement ou regroupement des parcellaires** : la configuration des îlots et des parcellaires peut renseigner sur l'importance d'une parcelle dans le système de production. Une petite parcelle isolée par exemple aura moins d'importance qu'un vaste îlot bien regroupé, plus facile à exploiter.
- **Accès aux autres parcelles** : la configuration parcellaire des îlots peut nécessiter la préservation de telle ou telle parcelle afin de permettre l'accès des engins agricoles aux autres parcelles.
- **Mode de faire-valoir** : si une parcelle est en location précaire lorsque l'agriculteur l'a récupérée pour l'exploiter, elle aura moins d'enjeu, car l'exploitant avait connaissance du caractère précaire et n'a pas basé la viabilité de son système de production sur celle-ci. Si la parcelle est en location avec un bail rural, les enjeux seront plus importants.
- **Activation des Droits à Produire Bruts** : certaines parcelles sont indispensables à l'activation des primes PAC, l'exploitation n'a pas d'autres parcelles afin d'activer ces droits en cas de pertes de surface.

3.2- RÉSULTATS PAR COMMUNE

La partie suivante présente les résultats de l'étude menée sur la sensibilité des parcelles agricoles face à l'urbanisation. En complément des cartes, situées dans le document annexe du rapport, une note explicative expose les arguments et le raisonnement qui ont constitué la réflexion.

Cette étude n'inclut pas les communes de Laval et d'Argentré.

3.2.1 - AHUILLE

L'enveloppe urbaine d'Ahuillé est constituée de terres agricoles exploitées par **cinq exploitations** dont le siège est sur la commune, à savoir :

- M. LE GRAND Michel, « la Chenillière »
- EARL Etienne HELBERT et EARL de la Géolière, « la Géolière »
- SARL Opti bio et SEYEUX Martine, « la Vannerie »
- M. BRUNET Serge, « Crossardière »
- Mme BANCHEREAU, « la Bourdinière »

Ainsi que **deux exploitations** dont le siège est situé à l'extérieur, à savoir le GAEC de la Tremblée – Courbeveille et l'EARL de la Chevillerie – Astillé.

Cinq sites agricoles (principaux et secondaires) sont présents à proximité du bourg.

- **Îlot n°1** : exploité par M. LE GRAND Michel (54 ans, 42 ha, (source PAC 2014) production viande). L'îlot 1 est contigu aux bâtiments agricoles et est occupé par de la prairie (exploitation en tout herbage). Des maisons d'habitation se trouvent à proximité immédiate de son siège d'exploitation. La parcelle est classée en **sensibilité forte** du fait de l'îlot-siège et de la proximité de l'habitat de tiers.
- **Îlots n°2 et 3** : exploités par M. HELBERT Etienne (42 ans, 82 ha, production lait-porcs et cultures). Le site agricole contigu à l'îlot 2 constitue le siège principal de l'EARL de la Géolière (production porcine). Le site agricole contigu à l'îlot 3 constitue le site secondaire de l'EARL Etienne HELBERT, au titre de l'activité laitière et cultures. Comme dans le cas précédent, la proximité d'habitat de tiers et la présence de sites agricoles nous incitent à classer les parcelles 2 et 3 en **sensibilité forte**. D'autre part, la question de l'épandage lié à la production porcine se pose.
- **Îlot n°4** : exploité par l'EARL Etienne HELBERT. Présence de cultures sur cette parcelle. La sensibilité est jugée **forte** à cause de la perte potentielle de terres épandables.
- **Îlot n°5** : exploité par le Gaec de la Noë – MONTJEAN (3 associés, productions lait et cultures). L'îlot est bien groupé autour des bâtiments constituant le site secondaire du GAEC (présence de génisses). Les génisses pâturent autour des bâtiments, le reste de l'îlot est exploité en cultures. La perte d'une partie de l'îlot est **moyennement** impactant (perte d'épandage).
- **Îlot n°6** : exploité par la SARL Opti bio (SEYEUX Vincent et SEYEUX Martine, 105 ha, cultures, Agriculture biologique). La perte de l'îlot est **moyennement** impactant pour l'exploitation car il est difficile de retrouver des terres converties en AB.
- **îlot n°7** : exploité par la SARL Opti bio en cultures. Une partie de l'îlot est en location précaire par Laval Agglomération pour un projet de zone d'activité. Lors de la création de la SARL, les terres étaient déjà précaires.
- **Îlot n° 8** : exploité par Mme OUTAIN, retraitée agricole ayant gardé une parcelle de subsistance.
- **Îlot n°9** : exploité par M. BRUNET Serge (54 ans, production dindes, viande et cultures). M. BRUNET a un emploi complémentaire à l'extérieur mais l'activité agricole reste son activité principale. M. BRUNET va progressivement

diminuer son activité viande et laissera l'îlot en question à la fin de l'année 2018 (fin du bail). M. BRUNET poursuivra son activité de dindes.

- **Îlot n°10** : exploité par la SARL Opti bio. Sensibilité moyenne car difficulté de retrouver des terres converties en AB.
- **Îlot n°11** : exploité par l'EARL de la Chevillerie - Astillé (2 associés, production lait et cultures, 82 ha). L'îlot est exploité en herbe mais entre dans une rotation avec les cultures. Le siège social se trouve à 11 km de la parcelle.
- **Îlot n°12** : exploité par Mme BANCHEREAU (69 ans, chevaux, 11 ha) à titre de loisirs.
- **Îlot n°13** : exploité par le Gaec de la Tremblée (3 associés). Le Gaec a un site secondaire à proximité des futurs lotissements (parcelles B1 et B2) et, du fait de la proximité avec les bâtiments agricoles (vaches allaitantes et taurillons), la **sensibilité est jugée forte**.

3.2.2 – BONCHAMP-LES-LAVAL

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par plusieurs exploitations : Bigeon Jean-Luc, David Jérôme, Liboire Pascal, l'EARL du Bois Gast, l'Indivision Elevage Gede, Pillon Isabelle, Sassier Marie-Annick, l'EARL Geslot, l'EARL les Epiés, le GAEC Fougerolles, Housset Nicolas, Clavreul Yvan et Rebillard François.

Le diagnostic agricole a recensé plusieurs bâtiments agricoles (élevage et/ou stockage) à proximité de la zone urbanisée.

Au Centre de la zone urbanisée :

- A** : Zone à urbanisée, propriété du CIL
- B** : Propriété privée
- C** : Propriété communale (pas de bail précaire)
- D** : Propriété privée. Entretien gracieux effectué par le GAEC Fougerolles
- E** : Propriété privée (zone d'activité)

Au Nord de la zone urbanisée :

- **Îlots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10** : exploités par Bigeon Jean-Luc, spécialisé dans la production équine et viande bovine (2 exploitants ; 200 chevaux et 50 bovins, 146 hectares). Une partie de ses Îlots sont contiguës aux bâtiments agricoles. Pour des raisons de surveillance ainsi que de déplacements des animaux, **les îlots 7 et 8** sont classés en **sensibilité forte**. Par ailleurs, 98 % des terres de l'exploitation sont en prairies naturelles. Or la capacité d'alimentation de l'exploitation n'est pas suffisante, celle-ci doit donc acheter des denrées externes pour nourrir ses animaux. L'ensemble des autres parcelles, étant en prairies naturelles sont inscrites en **sensibilité moyenne**. Autre point à prendre en compte, un des deux exploitants (William Bigeon) est jeune agriculteur, il est important de préserver son outil de travail pour la continuité et le développement de l'exploitation dans les années à venir.
- **Îlot 9** : exploité par David Jérôme spécialisé dans la production viande bovine (1actif, 120 hectares, 60 vaches allaitantes). Cet Îlot constitue le

noyau d'exploitation. Pour des raisons de déplacements et de surveillance des animaux, celui-ci est classé en **sensibilité forte**.

- **Îlots 11, 12 et 13** : exploités par l'EARL du Bois Gast, spécialisé en grande culture. Monsieur Rousseau est aujourd'hui double actif, son activité agricole étant secondaire. Par ailleurs **les îlots 11 et 12** sont aujourd'hui sous bail précaire (propriété CIL) et pour une grande partie, en cours de viabilisation. L'îlot 13 ne fait pas l'objet de sensibilité.
- **Îlots 16 et 17** : exploités par Liboire Pascal, spécialisé dans la production équine (une dizaine de chevaux). Ces deux îlots en prairie (naturelle et temporaire) ne sont pas classés en sensibilité, la surface agricole de l'exploitation suffisant aujourd'hui à l'élevage.
- **Îlot 18** : la SARL Noisement, société propriétaire, entretient ces terres via un bail précaire. Aucune sensibilité n'a été incluse car il n'y a pas de précarisation de l'exploitation entretenant ces terres. De plus la SARL a investi dans le foncier dans le but d'une urbanisation future.
- **Îlot 19** : actuellement exploité par l'Indivision Elevage Gede (terres et bâtiments agricoles), la production équine a progressivement été délocalisée vers deux autres exploitations (Sassier Marc à Arquenay et Pillon Isabelle à Bonchamp). Aucune sensibilité n'est inscrite sur cet îlot.
- **Îlots 20 et 22** : exploités respectivement par Pillon Isabelle et Sassier Marie-Annick. Pour les mêmes raisons que l'îlot 18, ces îlots ne sont pas classés en sensibilité.

Au Sud de la zone urbanisée :

- **Îlots 21 et 23** : Exploité par l'EARL Geslot, spécialisée dans la production laitière (2 actifs, 45 vaches laitières, 98 hectares). La capacité d'alimentation ainsi que d'épandage des effluents de l'exploitation est suffisante aujourd'hui. Aucune sensibilité n'a été indiquée. Cependant, il est important de prendre en compte l'import des boues de Laval sur ces terres. Si la surface de cette exploitation est réduite, l'exploitation ne sera plus en capacité de les épandre.
- **Îlot 24** : exploité par Leblanc Rémy (propriétaire), aujourd'hui considérée du loisirs. Monsieur Leblanc est aujourd'hui favorable à l'urbanisation de sa parcelle. De ce fait aucune sensibilité n'a été inscrite.
- **Îlot 25** : exploité par l'EARL les Epiés, spécialisé dans la production laitière biologique. Les terres en agriculture biologique étant plus difficilement compensables foncièrement dans le cadre d'une perte de terres, cet îlot a été classé en **sensibilité moyenne**.
- **Îlots 26, 27 et 28** : exploités par le GAEC Fougerolles, spécialisé dans la production laitière (2 actifs, 122 hectares). La capacité d'épandage des effluents est bonne (74 unités d'azote). **L'îlot 28** étant à proximité des bâtiments (noyau d'exploitation), il a été classé en **sensibilité forte** pour des raisons de déplacements et de surveillance des animaux. **Les îlots 26 et 27** ont quant à eux été classés en **sensibilité moyenne** toujours en raison de la proximité des bâtiments d'élevage et de stockage.
- **Îlots 29 et 30** : récemment repris par Housset Nicolas (58 hectares, grandes cultures), ce jeune agriculteur souhaite développer son activité agricole à temps plein et se tourner vers la production viande bovine. Pour que son projet devienne viable et soit pérenne, il est nécessaire de préserver son outil de production. Une **sensibilité moyenne** a été indiquée.

- **Îlots 31 et 32** : exploités par Clavreul Yvan siégeant sur la commune de Louvigné et spécialisé en grandes cultures. Cet exploitant n'a pas de contrainte d'épandage d'effluents ou d'alimentation d'animaux. Cependant cette exploitation a été fortement précarisée et a déjà perdu des terres au profit de l'urbanisation. Monsieur Clavreul est aujourd'hui double actif (petite activité commerciale annexe) par obligation mais souhaite revenir à temps plein sur son exploitation. Une **sensibilité moyenne** a été indiquée.
- **Îlot 33** : exploité par la SCEA Sainte Melaine siégeant à proximité sur la commune de Laval (spécialisée en grandes cultures). Cette exploitation impactée fortement par l'urbanisation croissante de la ville de Laval. **Sensibilité moyenne**

3.2.3 – CHALONS-DU-MAINE

La zone urbanisée de la commune est entourée de parcelles de loisirs et de parcelles agricoles exploitées par **huit exploitants** dont deux siégeant dans la commune.

Partie Nord du bourg :

- **Îlots 1, 5 et 9 (partie Sud)** : exploité par Sorin David, spécialisé dans la production laitière avec un atelier viande bovine (88 hectares). La capacité d'épandage des effluents ainsi que la surface fourragère pour nourrir les animaux étaient limités auparavant. Un agrandissement de la SAU de l'exploitation l'année dernière a permis de sécuriser l'activité de l'exploitation. Les îlots sont classés en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot 2** : exploité par l'EARL Gerault siégeant sur la commune de Montsûrs-Saint Cénéry (2 actifs, production laitière). Cet îlot ne fait pas l'objet de sensibilité.
- **Îlots 3 et 4** : exploités par l'EARL de la Noë, siégeant à Martigné-sur-Mayenne. Cette exploitation de 120 hectares spécialisée en viande bovine (taurillons et veaux de boucherie) est aujourd'hui limitée en capacité d'épandage. Par ailleurs, la surface en fourrage n'est pas suffisante pour nourrir l'ensemble du troupeau, obligeant ainsi un import de nourriture. Pour ces raisons, ainsi que la proximité des bâtiments d'élevage, ces deux îlots sont classés en **sensibilité forte**.
- **Îlot 6** : exploité par Reumeau Yoann, siégeant à Martigné-sur-Mayenne. Cette exploitation possède un atelier viande bovine (une centaine de vaches allaitantes) ainsi qu'un atelier lait (une quarantaine de vaches laitières) pour une surface agricole totale de 160 hectares. La surface agricole par bovin reste correcte, cependant l'exploitation ayant eu quelques difficultés de capacité d'épandage, cet îlot est classé en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot 7** : exploité par le GAEC des Bio Essarts siégeant à Martigné-sur-Mayenne. Cette exploitation est aujourd'hui agréée Agriculture Biologique. Une compensation foncière suite à une perte de terres étant difficile dans le cadre d'exploitation biologique, cet îlot est classé en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot 9 et 17 (partie Ouest)** : exploités par le GAEC des Challonges, spécialisée dans l'élevage laitier et porcin. La capacité d'épandage des effluents d'élevage de l'exploitation est aujourd'hui à la limite réglementaire (soit 170 unités d'azote par hectare). Pour cette raison ainsi que la présence de jeunes agriculteurs ces îlots sont classés en **sensibilité forte**. Le

maintien de leur outil de travail est primordial pour le développement de l'activité.

Partie Sud du bourg :

- **Îlots 10, 11, 12 et 15, 16** (partie Ouest) : exploités par l'EARL du Bois Gast spécialisée dans l'élevage bovins viande et porcins. La présence de viande blanche limite la capacité d'épandage des effluents d'élevage. Par ailleurs, les îlots 15 et 16 sont proches des bâtiments d'élevage, ils sont donc essentiels pour le déplacement et la surveillance des bovins. Ces îlots sont classés en **sensibilité forte**.
- **Îlot 13** : exploité par l'entreprise de travaux agricoles Michel Besnier siégeant à la Chapelle-Anthenaise, cet îlot n'est pas sensible à l'urbanisation.
- **Îlot 14** : exploité par l'EARL Chesneau siégeant à la Chapelle Anthenaise, spécialisée en production lait et viande bovine. Comprenant aujourd'hui une SAU de 62 ha, cette exploitation sera reprise au 1^{er} octobre 2017 par Deslandes Sébastien installé aujourd'hui sur la commune d'Alexain. Cette reprise permettra l'installation de Mme Deslandes au sein de l'exploitation, jeune agricultrice. Spécialisée en production porcine et laitière, l'îlot est classé en **sensibilité forte**.

3.2.4 – CHANGE

A/ BOURG DE CHANGE

L'enveloppe urbaine de Changé est constituée de terres agricoles exploitées par **onze exploitations** de la commune, à savoir Chauveau Loïc (« *Les Cerisiers* »), Chauveau Robert (« *La Juberdière* »), l'EARL de la Poule (« *La Hedinaie* »), l'EARL de la Torchonnière (« *La Torchonnière* »), l'EARL du Defay (« *Defay* »), l'EARL Ecurie Doedvic (« *Haras de Tivoli* »), l'EARL Lepage (« *Le Chenot* »), le GAEC Breton (« *La Grande Fontaine* »), le GAEC des Chênes (« *Le cormier* »), Landais Olivier (« *La Grande Bigottière* ») et Marquet Régis (« *La Fosse* ») ; et **cinq exploitations** dont le siège est situé à l'extérieur, soit l'EARL de l'Edinière (*Andouillé*), l'EARL du Grand Joigné (*La Bigottière*), l'EARL Houdayer (*Laval*), le GAEC de la Cheloire (*Saint-Jean-sur-Mayenne*) et le GAEC des Beaux Jours (*La Baconnière*).

Le diagnostic agricole a recensé à proximité des parties urbanisées, **huit sites agricoles** avec présence d'élevage, dont certains imbriqués dans le tissu urbain : les sièges sociaux de l'EARL Lepage (« *Le Chesnot* »), de l'EARL de la Poule (« *Le Hédinais* »), de Marquet Régis (« *La Fosse* »), de l'EARL de la Torchonnière (« *La Torchonnière* »), du GAEC Breton (« *La Grande Fontaine* ») et un site secondaire de l'EARL de la Torchonnière (« *Heurtebise* ») et de l'EARL Ruault (« *Rue Saint-Jean* »).

Aujourd'hui, Changé a un projet de développement de l'habitat à l'Ouest du bourg, en rive droite de la Mayenne, avec le prolongement du nouveau lotissement au lieu-dit des « Ardennes » (repère B1 : entretien par Marquet Régis) et avec une nouvelle opération, d'une soixante de lots, à proximité des « Fosses » (repère B2). Un lotissement privé est également envisagé, au niveau de « La Coudre » (repère B3), accolé au futur lotissement communal. Concernant les équipements collectifs, un terrain de foot est envisagé en extension (repère B6). Quant au secteur économique, développement de la zone existante située à l'Est de la commune, en rive gauche, à

proximité de la rocade Nord de Laval et de la route de Mayenne (repère B4). L'aménagement d'un parc environnemental, d'un dizaine d'hectare, est en cours (repère B5), à proximité du plan d'eau du Port.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

A l'Ouest, rive gauche :

- **Îlot n°1** exploité par l'EARL Lepage (*un exploitant de 42 ans, 95 hectares, productions : lait, viande bovine et cultures de vente*) et contigu aux bâtiments d'exploitation. S'agissant de l'îlot-centre, ces parcelles agricoles permettent l'alimentation des animaux avec leur mise au pré, la surveillance du cheptel et contribuent à une réduction des déplacements sur les voies de communication. L'EARL est certifiée agriculture biologique. Le processus de conversion s'écoulant sur plusieurs années, il est important de préserver ces terres agricoles afin de ne pas déstabiliser le fonctionnement de l'exploitation. Pour ces raisons, l'îlot-centre de l'EARL Lepage est classée en **sensibilité forte**, ainsi que l'**îlot n°2**.
- **Îlots n°3** (trois entités) constituent le cœur de l'EARL de la Poule (*1 exploitant de 55 ans, 7 hectares*), en proximité immédiate avec les bâtiments d'élevage avicoles. S'agissant d'une installation classée (ICPE), un périmètre sanitaire de 100 mètres s'applique à partir des bâtiments d'élevage. L'urbanisation étant située à environ 125 mètres du premier bâtiment, il est nécessaire de maintenir l'actuelle marge supplémentaire, d'environ 25 mètres, afin de préserver le fonctionnement de l'exploitation, notamment avec l'épandage d'effluents sur les parcelles agricoles de l'EARL, et en limitant, ainsi, les nuisances entre l'exploitation et l'habitat. Les trois parcelles sont donc classées en **sensibilité forte**. Par ailleurs, l'EARL de la Poule exporte environ 95 % de ses effluents vers d'autres exploitations, notamment grâce à la contractualisation avec l'exploitation de Marquet Régis et avec l'EARL de la Torchonnière.
- **Îlots n°4 et n°6** (trois entités) sont exploités par l'EARL du Grand Joigné (*trois exploitants de 51, 56 et 59 ans, 268 hectares (PAC 2014), productions : lait, viande, porc*). La production porcine nécessite une surface agricole suffisamment importante pour épandre l'ensemble des déjections animales. Bien que certaines parcelles ne soient pas épandable, leurs surfaces sont tout de même considérées dans l'équation du bilan azoté. Actuellement, l'EARL possède deux contrats avec des exploitations voisines pour épandre le surplus d'effluents, dont un siégeant sur la commune de Louverné. Ces îlots sont donc classés en **sensibilité forte**. Les trois parcelles de l'îlot n°6 sont la propriété de Laval Agglomération et l'EARL possède un bail rural sur ces dernières. Quant à l'**îlot n°5**, un argument supplémentaire s'ajoute, à la sensibilité d'épandage, puisqu'il s'agit du cœur d'exploitation, avec la proximité immédiate des bâtiments d'élevage.
- **Îlot n°7** exploité par Chauveau Christian en cultures (*un exploitant de 60 ans, 45 hectares (PAC 2014), production : cultures de vente*). La partie Nord étant la propriété de Laval Agglomération.
- **Îlot n°17** est une parcelle appartenant à la commune de Changé. Celle-ci est exploitée par Chauveau Loïc avec un bail à l'année (*un exploitant de 55 ans, 130 hectares, productions : viande bovine et cultures de ventes*). Le 1^{er}

novembre 2016, la municipalité récupère la parcelle adjacente (repère B5), d'une surface de 12 hectares de pâtures, pour y aménager un parc environnemental. L'ensemble (B5 et n°17) étant exploité depuis une vingtaine d'année par l'agriculteur. Auparavant, un bail à l'année était également signé avec l'ancien propriétaire. Bien que précaire, la perte de cet îlot (B5) porte préjudice à l'exploitation et pourrait conduire à une diminution du cheptel bovin, si celle-ci ne retrouve pas de surface agricole. C'est pourquoi, l'îlot n°17 est classé en **sensibilité forte** afin de ne pas accentuer le préjudice, ainsi que l'**îlot n°23** (deux entités), propriété de Laval Agglomération.

- **Îlot n°21** (quatre entités) sont la propriété de la commune de Changé et sont exploités, avec un bail à l'année, par l'EARL Houdayer (*un exploitant de 54 ans, 131 hectares, production avicole*). Afin d'épandre l'ensemble des effluents animales, il est nécessaire de disposer d'une surface agricole suffisamment importante pour respecter les seuils réglementaires d'épandage (pression azotée à l'hectare). Une partie de ces terres agricoles a été précarisée suite au rachat par la collectivité. Ils donc classés en **sensibilité moyenne** ; ainsi que l'**îlot n°22**.

A l'Est, rive droite :

- **Îlot n°8** occupé par des pâtures et contigu à un bâtiment d'élevage de l'EARL Ruault de Saint-Berthevin (*un exploitant de 48 ans, 87 hectares (PAC 2014), production : viande bovine*). La parcelle est classée en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°9** (deux entités) sont exploités par l'EARL du Dufay (*un exploitant de 58 ans, 53 hectares (PAC2014), production : viande bovine*). L'EARL étant en agriculture extensive, ces parcelles sont exclusivement en pâtures. Lors du départ à la retraite de l'agriculteur, l'exploitation serait destinée à l'agrandissement. En attendant, la préservation de ces parcelles est à privilégier pour le fonctionnement de l'EARL, d'où la **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°10** exploité par le GAEC de la Cheloire de Saint-Jean-sur-Mayenne en cultures (*cinq exploitants de 36, 37, 40, 61 et 62 ans, 400 hectares, productions : lait, viande bovine, volailles et cultures de vente*).
- **Îlot n°11** est contigu au siège d'exploitation du GAEC Breton (*deux exploitants de 38 et 42 ans, 160 hectares, productions : lait, viande bovine et cultures de ventes*) et en proximité immédiate avec les bâtiments d'élevage. La parcelle est classée en **sensibilité forte**.
- **Îlots n°12 et n°13**, exploités par l'EARL de la Torchonnière (*deux exploitants de 50 et 52 ans, 120 hectares, productions : lait, viande bovine et cultures de ventes*). La situation étant similaire à celle du GAEC Breton (îlot n°11), les îlots sont classés en **sensibilité forte**. De plus, l'EARL dispose d'une très faible marge pour épandre l'ensemble des effluents, notamment avec l'import de ceux de l'EARL de la Poule.
- **Îlot n°14** est contigu au siège d'exploitation et du bâtiment d'élevage de Marquet Régis (*un exploitant de 56 ans, 87 hectares (PAC 2014), production : lait et cultures de vente*). Tout comme, l'EARL de la Torchonnière, l'exploitation épand une partie des effluents de l'EARL de la Poule (référence îlot n°3). L'îlot est donc classé en **sensibilité forte** sur les **îlots n°14, 15 et 16**. Le devenir de l'exploitation, à la suite du départ en

retraite de l'agriculteur, tend vers l'agrandissement (d'une autre exploitation) ou à vocation non agricole.

- **Îlot n°18** (plusieurs entités) sont exploités par l'EARL Ecurie Doedvic (*un exploitant de 32 ans, 40 hectares (PAC2014), production équine*). La structure de l'exploitation (terres et bâtiments) est mise à disposition par les propriétaires à Martin Edouard. Un lotissement privé (repère B3) est envisagé sur environ 15 hectares, avec un premier lot de 4,6 hectares à court terme.
- **Îlot n°19**, pâturage exploité par l'EARL de l'Edinière de la commune d'Andouillé (*deux exploitants de 55 et 58 ans, 82 hectares (PAC2014), productions : lait, viande bovine*).
- **Îlot n°20**, exploité par le GAEC des Chênes (*deux exploitants de 34 et 43 ans, 116 hectares (PAC2014), productions : lait et viande bovine*). Le siège d'exploitation est situé à proximité du site de SECHE, à l'extrême Ouest de la commune. Le développement de site d'enfouissement et de traitement des déchets a contribué à l'émergence d'une pression foncière locale (*Cf. partie B*). Par conséquent, la parcelle est classée en **sensibilité moyenne**.

B/ « LES HETRES », SECHE ECO-INDUSTRIES

Le site de traitement et d'enfouissement des déchets du groupe SECHE Eco-industries est entouré de plusieurs exploitations, les plus près étant le GAEC Guhery (« Le Halleray »), l'EARL la Houdairie (« La Houdairie »), Bouvier Stéphane (« La Beltière »), Lepage Stéphane (« Les Bréhaudières ») et le GAEC des Chênes (« Le Cormier »).

L'implantation et le développement du site de SECHE instaure une pression foncière aux alentours : achat des terres et des corps de ferme par l'entreprise, précarisation des parcelles...

- **Îlots n°1 et n°2** sont exploités par le GAEC Guhery (*deux exploitants de 33 et 55 ans, 163 hectares, productions : viande bovine, poule pondeuse et cultures de vente*). Un îlot est contigu aux bâtiments agricoles du GAEC et l'exploitation possède une production avicole, génératrice importante d'effluents. Une partie étant déjà exportée vers d'autres exploitations. Par conséquent, les deux îlots sont classés en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°3** constitue l'îlot-siège de l'EARL la Houdairie (*deux exploitants de 61 et 66 ans, 100 hectares (PAC2014), productions : lait, viande bovine et cultures de vente*), contigu aux bâtiments d'exploitation. L'agrandissement est envisagé au terme d'activité des exploitants, au profit, supposé, du GAEC des Chênes. Les agriculteurs étant les enfants de M. et Mme Moullière. La parcelle est classée en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°4** est une parcelle exploitée par l'entreprise SECHE en éco-pâturages (compensation environnementale).
- **Îlot n°5** (cinq entités) est exploité en cultures par Bouvier Stéphane (*un exploitant de 47 ans, 40 hectares, production : cultures de vente*). Suite au développement du site de SECHE et à la LGV, qui a scindé le cœur d'exploitation en deux, l'agriculture est devenue son activité secondaire : arrêt de l'élevage (vaches laitières). Une majeure partie de sa surface est propriété de SECHE et est régie par un bail à l'année.

- **Îlots n°6 et n°7** exploités par le GAEC des Chênes (*deux exploitants de 34 et 43 ans, 125 hectares, productions : lait, viande bovine et cultures de vente*). Etant à proximité immédiate avec les bâtiments d'exploitation, ils sont classés en **sensibilité forte**, hormis la pointe des « Chênes secs ».
- **Îlot n°8** exploité à titre de loisirs par un agriculteur à la retraite.
- **Îlot n°9** est contigu au siège d'exploitation de Lepage Stéphane (*un exploitant de 49 ans, 117 hectares, productions : viande bovine et cultures de vente*). Les parcelles occupées par des pâtures sont nécessaires à l'alimentation du cheptel de vaches allaitantes et du renouvellement. La sensibilité est **forte**.

3.2.5 – ENTRAMMES

L'enveloppe urbaine d'Entrammes est constituée de terres agricoles exploitées par **cinq exploitations** ayant leur siège sur la commune, à savoir :

- Dominique HUARD, « la Bouletière »
- GAEC Montjurain, « Montjurain »
- GAEC de la Tanchonnière, « la Tanchonnière »
- GAEC des Clavières, « la Babinière »
- GAEC de Plaisance, « la Ferme du Port »

Ainsi que par **trois exploitations** dont le siège est hors commune, à savoir :

- EARL de Montjoie, Bonchamp
- SCEA de la Boulayère, Maisoncelles
- GAEC de Montigné, Maisoncelles

Un projet de lotissement (viabilisation de 20 parcelles) est en cours au sud de la commune, voir **repère B1**.

Concernant les îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

- **Îlot n°1** : exploité par Dominique HUARD, 35 ans, 58 ha, productions : lait et cultures. Cet îlot est contigu au siège agricole et constitue un îlot groupé autour des bâtiments agricoles. Pour ces raisons, l'îlot est classé en **sensibilité agricole forte**.
- **Îlot n°2** : utilisé à titre d'activité agricole de loisirs par M. et Mme GOBÉ.
- **Îlot n°3** : exploité par le GAEC de la Tanchonnière, 2 exploitants, 49 et 50 ans, 119 ha, productions : lait, viande bovine et cultures. Cet îlot est contigu au siège agricole et constitue un îlot groupé autour des bâtiments agricoles. Pour ces raisons, l'îlot est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°4** : constitué de 2 parcelles exploitées par Dominique HUARD et par le GAEC Montjurain. L'îlot est à proximité immédiate du GAEC de la Tanchonnière et, afin de préserver cette exploitation, il est préférable de classer cet îlot en **sensibilité forte**.
- **Îlots n°5-6-7** : exploités par l'EARL de Montjoie - Bonchamp, 1 exploitant, 47 ans, 113 ha, productions : lait et cultures. Historiquement, le siège agricole de l'exploitation était localisé sur la commune d'Entrammes. Suite à des pertes de terres, l'exploitation a délocalisé son siège sur la commune de Bonchamp ce qui explique pourquoi l'EARL de Montjoie possède des parcelles sur Entrammes. L'exploitant subit également des pertes de terres sur Laval

et, depuis son installation en 2000, l'exploitation a perdu 35 ha (la SAU totale de l'exploitation ne cesse de varier ; elle a atteint jusqu'à 137 ha). Néanmoins, l'exploitant a indiqué avoir 90 % de son parcellaire groupé autour du siège.

- **Îlot n°8** : exploité par le GAEC des Clavières, 3 associés, 30, 47 et 53 ans, productions : lait et cultures. L'îlot est mis en cultures.
- **Îlot n°9** : exploité par l'EARL de Montjoie en cultures. Un projet d'acquisition par la commune est en cours de réflexion.
- **Îlot n°10** : exploité par la SCEA de la Boulayère – Maisoncelles
- **Îlot n°11** : utilisé à titre d'activité agricole de loisirs par M. PLANCHENAUT Daniel.
- **Îlot n°12** : exploité par le GAEC de Plaisance, 2 associés, 34 et 60 ans, 126 ha, productions : lait et cultures. L'îlot est utilisé en cultures.
- **Îlot n°13** : exploité par Dominique HUARD. Proximité du siège d'exploitation d'où une **sensibilité forte**.
- **Îlot n°14** (2 parcelles) : exploité par le GAEC de Montigné – Maisoncelles du Maine. Ces parcelles ont été identifiées comme humides, rendant les projets urbains difficiles.

3.2.6 – FORCE

L'enveloppe urbaine de Forcé est constituée de terres agricoles exploitées par **une exploitation** de la commune, le GAEC Vallée de la Jouanne (« *La Courtillerie* ») et **cinq exploitations** dont le siège est situé à l'extérieur, soit Guesdon Anne (« *La Saulaie* ») et le GAEC Lenain (« *Le Grand Aunay* ») de Parné sur Roc, Moussu Jocelyne (« *La Grange* ») d'Entrammes, Bergère Guy (« *La Trénaillere* ») et le GAEC La Cassine (« *La Cassine* ») de Bonchamp. Le diagnostic agricole n'a pas recensé de bâtiments agricoles à proximité des parties urbanisées.

Un lotissement privé est envisagé, au niveau du « Petit Chêne » (îlot n°2B), accolé au nouveau lotissement communal.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

Au Nord, Nord-Est :

- **Îlots n°1** exploités par le GAEC Vallée de la Jouanne de Forcé (*3 exploitants de 32, 53 et 59 ans, 198 Ha, productions : lait et cultures de vente*). Le site principal de l'exploitation (hors carte) est connecté à une partie des îlots. Ces parcelles sont facilement accessibles aux troupeaux bovins. Pour des raisons de surveillance du cheptel et de réduction des déplacements sur les voies de communication cette partie de l'îlot est classée en **sensibilité moyenne**.

Au Sud-Est :

- **Îlot n°2** exploité par Guesdon Anne de Parné sur Roc (*une exploitante de 49 ans, 75 Ha, production : viande bovine*). Cette exploitation a déjà perdu des terres sur Forcé pour le nouveau lotissement. De plus, une partie de l'îlot n°2 (n°2B) a été achetée par un promoteur immobilier et va donc être mis à l'urbanisation prochainement. Il s'agit d'un bail précaire. Cela représentera

en tout 12 hectares de pertes pour l'exploitation. L'ensemble de l'îlot n°2 est donc classé en **sensibilité forte**.

Au Sud :

- **Îlots n°3 et 4**, en herbe, utilisés comme parcelles de loisirs.
- **Îlots n°5**, également exploités par le GAEC Vallée de la Jouanne (voir îlots n°1).
- **Îlots n°6**, exploités par le GAEC Lenain de Parné sur Roc (*2 exploitants de 39 et 60 ans, 140 Ha, productions : lait, viande bovine, volaille et cultures de vente*). Les productions de l'exploitation (notamment en volaille) nécessitent une surface agricole suffisamment importante pour épandre l'ensemble des déjections animales. Le chargement étant déjà limite pour l'exploitation, une perte de terres serait préjudiciable pour celle-ci. Ces îlots sont donc classés en **sensibilité forte**.

A l'Ouest :

- **Îlots n°7**, exploités par Moussu Jocelyne d'Entrammes (*1 exploitante de 51 ans, 95 Ha, productions : lait et cultures de vente*).
- **Îlot n°8**, également exploité par le GAEC Vallée de la Jouanne (voir îlots n°1).
- **Îlot n°9**, utilisé comme parcelle de loisirs.
- **Îlot n°10**, exploité par Bergère Guy (*1 exploitant de 61 ans, 37 Ha, production : viande bovine*). L'exploitation n'a pas de successeur connu et devrait partir à l'agrandissement.
- **Îlot n°11**, exploité par le GAEC la Cassine (*2 exploitants de 53 et 55 ans, 250 Ha, productions : viande bovine, volaille et cultures de vente*). Les productions de l'exploitation (notamment en volaille) nécessitent une surface agricole suffisamment importante pour épandre l'ensemble des déjections animales. Le chargement de l'exploitation est proche de la limite autorisée. Une perte de terres serait préjudiciable pour celle-ci. De plus, cette exploitation a déjà subi une perte de terres suite au projet de plateforme multimodale d'Argentré. Ces îlots sont donc classés en **sensibilité forte**.

3.2.7 – LA CHAPELLE-ANTHENAISE

L'enveloppe urbaine de la Chapelle-Anthenaise est constituée de terres agricoles exploitées par **cinq exploitations** de la commune, à savoir :

- M. HOUSSEAU Dominique, « la Loyandière »
- GAEC de l'Auzuisière, « l'Auzuisière »
- GAEC Bouzianne, « le Bas Chevrier »
- M. CHAMARET Eric, « la Fouassière »
- SARL DUROY, « la Brochardière »

Ainsi qu'**une exploitation** dont le siège est situé à l'extérieur, Mme COULON Michèle à St Ouen des Toits.

Le diagnostic agricole a recensé un siège agricole à l'Ouest de la commune, à 230 mètres du lotissement de Guérambert, GAEC Bouzianne et un site secondaire au sud de la commune, de l'autre côté de la voie ferrée, SARL Duroy.

Concernant les îlots agricoles limitrophes au bourg, le diagnostic agricole apporte les informations suivantes :

- **Îlots n°1 et n°2** : exploités par M. HOUSSEAU (61 ans, 67 ha, (source PAC 2014) production viande et cultures). Ils sont occupés par de la culture. Il semblerait que M. HOUSSEAU cesse son activité dans les années à venir mais, à ce jour, il n'a pas souhaité communiquer sur son projet de transmission. Il est donc difficile d'évaluer l'incidence que pourrait générer la perte d'une partie d'îlot.
- **Îlot n°3** : exploité par le GAEC Bouzianne (2 exploitants de 38 et 36 ans, 94 ha dont 8 ha en précaire, productions lait et cultures, installés en 2006 et 2014). Cet îlot est contigu au siège agricole et est utilisé en pâture pour les bovins. Le lotissement de Guérambert se trouve à 230 mètres des bâtiments agricoles du GAEC. Pour ces raisons, l'îlot 3 est classé en **sensibilité forte**. D'autre part, le GAEC Bouzianne risque de perdre du foncier sur une autre commune.
- **Îlot n°3 bis** : exploité par le GAEC Bouzianne. Cet îlot est ciblé pour un projet urbain (lotissement) en continuité de la parcelle B1 (35 lots – 30 000m²), acquise par un promoteur dans le but d'étendre le lotissement de Guérambert.
L'îlot 3 bis est en propriété de Laval Agglomération et le GAEC a un bail précaire. Cette parcelle est utilisée en cultures. Dans le cadre d'un développement urbain, il est prévu de réaliser 35 lots pour une surface totale de 30 000 m².
Malgré le caractère précaire et le projet envisagé, la perte de foncier pour l'exploitation n'est pas négligeable d'où la **sensibilité moyenne**.
- **Îlots n°4 et n°5** : exploités par le Gaec de l'Auzuisière (MM. FRANGEUL Pierrick et Frédéric, 50 et 49 ans, productions lait et viande). Les îlots sont exploités en prairie. Le terrain présente une pente avec un cours d'eau dans le bas, ce qui rend difficile les projets urbains.
- **Îlot n°6** : exploité par M. FRANGEUL Régis. Cette personne n'a pas le statut d'agriculteur. En effet, l'activité est plutôt caractérisée comme « loisirs ». L'îlot est cultivé en foin.
- **Îlot n°7** : exploité par Mme COULON Michèle (60 ans, production viande). Le siège d'exploitation de Mme COULON est situé à St Ouen des Toits. La parcelle est exploitée en pâture. Mme COULON dispose d'un parcellaire morcelé.
- **Îlot n° 8** : exploité par le GAEC Bouzianne. Pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus, l'îlot est classé en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°9** : exploité par M. CHAMARET Eric (59 ans, production viande, SAU : 43 ha). M. CHAMARET arrête son activité en novembre 2017. Une partie des terres de l'exploitation sera boisée, rendant les projets de transmission difficile. L'îlot est exploité en prairie.
- **Îlot n°10** : exploité par la SARL DUROY, engraissement et commerce de viande. L'îlot est contigu à des bâtiments agricoles donc **sensibilité forte**.

3.2.8 – L'HUISSERIE

L'enveloppe urbaine de L'Huisserie est constituée de terres agricoles exploitées par **cinq exploitations** de la commune, la SCEA du Pâtis (« Le Pâtis »), De

Quatrebarbes Hubert (« La Houssaye »), le GAEC de Bois du Bocage (« Le Bocage »), le GAEC du Ruisseau (« La Goupillère ») et Fournier Joël (« La Tonnerie ») et **quatre exploitations** dont le siège est situé à l'extérieur, soit l'EARL la Plaie de Parné sur Roc, Rousseau Romain et le GAEC des Trois Horizons de Nuillé sur Vicoin et l'EARL de la Petite Touche de Montigné le Brillant.

Aujourd'hui, L'Huisserie a un projet de développement de l'habitat à l'Est du bourg. Un lotissement est en cours de création (repère **B1**) et une extension (repère **B2**) est en cours de viabilisation.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

Au Nord :

- **Îlots n°1**, exploités par la SCEA du Pâtis de L'Huisserie (*1 exploitant de 50 ans, 45 Ha, production : cultures de vente*). L'exploitation a déjà perdu des terres suite à l'urbanisation de la ville. Les îlots sont classés en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°2**, non agricole, utilisé en parcelle de loisirs.
- **Îlot n°3**, exploité par l'EARL la Plaie de Parné sur Roc (*3 exploitants de 29, 50 et 54 ans, 301 Ha, productions : viande bovine et cultures de vente*).

A l'Est :

- **Îlot n°4**, appartient à la commune. Cette parcelle est entretenue par une fauche régulière.
- **Îlot n°5**, non agricole, utilisé en parcelle de loisirs.
- **Îlots n°6**, exploités par De Quatrebarbes Hubert de L'Huisserie (*1 exploitant de 70 ans, 36 Ha, production : cultures de vente*). L'exploitation a déjà perdu des terres (21 Ha) suite à l'urbanisation de la ville. Les îlots sont classés en **sensibilité moyenne**.
- **Îlots n°7**, exploités par le GAEC du Bois du Bocage de L'Huisserie (*2 exploitants de 47 et 48 ans, 114 Ha, productions : lait, viande bovine et cultures de vente*). L'exploitation a déjà perdu d'importantes surfaces agricoles (18 Ha) suite à l'urbanisation de la ville. Elle se rapproche des seuils réglementaires d'épandage. Cet îlot est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°8**, exploité par Rousseau Romain de Nuillé sur Vicoin (*1 exploitant de 32 ans, 125 Ha, productions : lait et cultures de vente*). L'exploitant s'est installé en 2014. En tant que jeune agriculteur, l'exploitant doit faire face à des annuités d'emprunt importantes, la perte de surface agricole pourrait être préjudiciable pour le fonctionnement de l'exploitation. Cet îlot est classé en **sensibilité forte**.

Au Sud :

- **Îlots n°9**, exploités par le GAEC du Ruisseau de L'Huisserie (*3 exploitants de 46, 60 et 62 ans, 116 Ha, production : lait*). Une partie des îlots (repères 9B) est une réserve foncière de la commune depuis plus de 10 ans. Un site secondaire de l'exploitation est directement connecté à une partie des îlots. Ces parcelles servent pour le pâturage des bovins. De plus, l'exploitation est en agriculture biologique. Le processus de conversion s'écoulant sur plusieurs années, il est important de préserver ces terres agricoles afin de ne pas

déstabiliser le fonctionnement de l'exploitation. Les îlots sont donc classés en **sensibilité forte**.

- **Îlots n°10**, exploités par le GAEC des Trois Horizons de Nuillé sur Vicoin (2 exploitants de 42 et 46 ans, 170 Ha, productions : lait, viande bovine). Cette exploitation a déjà perdu des terres suite à l'urbanisation de la commune de Saint-Berthevin (6 Ha). Cet îlot est donc classé en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°11**, exploité par Fournier Joël de L'Huisserie (1 exploitant de 56 ans, 28 Ha, production : viande bovine). S'agissant de l'îlot-centre, ces parcelles agricoles permettent l'alimentation des animaux avec leur mise au pré, la surveillance du cheptel et contribuent à une réduction des déplacements sur les voies de communication. Pour ces raisons, ces parcelles sont classées en **sensibilité forte**.

A l'Ouest :

- **Îlots n°12**, exploités par le GAEC du Bois du Bocage de L'Huisserie (2 exploitants de 47 et 48 ans, 114 Ha, productions : lait, viande bovine et cultures de vente). L'exploitation a déjà perdu d'importantes surfaces agricoles (18 Ha) suite à l'urbanisation de la ville. Elle se rapproche des seuils réglementaires d'épandage. De plus, il s'agit de l'îlot-centre. Ces parcelles agricoles permettent l'alimentation des animaux avec leur mise au pré, la surveillance du cheptel et contribuent à une réduction des déplacements sur les voies de communication. Ces îlots sont classés en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°13**, exploité par l'EARL de la Petite Touche de Montigné le Brillant (1 exploitant de 51 ans, 70 Ha, productions : lait, chevaux et cultures de vente).
- **Îlot n°14**, exploité par Fournier Joël de L'Huisserie (1 exploitant de 56 ans, 28 Ha, production : viande bovine). La SAU par actif de l'exploitation est bien inférieure à la moyenne départementale (48 Ha/actif). De plus, l'exploitation a déjà perdu des terres suite à l'expansion urbaine de L'Huisserie. Pour ces raisons, ces parcelles sont classées en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°15**, exploité par le GAEC du Ruisseau de L'Huisserie (3 exploitants de 46, 60 et 62 ans, 116 Ha, production : lait). L'exploitation est en agriculture biologique. Le processus de conversion s'écoulant sur plusieurs années, il est important de préserver ces terres agricoles afin de ne pas déstabiliser le fonctionnement de l'exploitation. Cet îlot est donc classé en **sensibilité forte**.

3.2.9 – LOUVERNE

L'enveloppe urbaine de Louverné est constituée de terres agricoles exploitées par **huit exploitations** de la commune, à savoir Beche Loïc (« *Le Grand Tertre* »), l'EARL Aldona (« *Les Manourières* »), l'EARL Beche (« *La Lardière* »), l'EARL de la Ravardière (« *La Ravardière* »), le GAEC du Potager Fleuri (« *La Haie* »), Rondeau Marie-Claude (« *Rue Claude Monet* »), Rubillard Colette (« *La Frilouzière* ») et la SCEA Sauvage (« *La Souchardière* ») ; et **quatre exploitations** dont le siège est situé à l'extérieur, soit l'EARL la Jambellière (*Bonchamps-les-Laval*), l'EARL Lepage (*Changé*), l'EARL la Rousselière (*La Chapelle-Rainsouin*) et le GAEC Bouzianne (*La Chapelle-Anthenaise*).

Le diagnostic agricole a recensé à proximité des parties urbanisées, **deux sites agricoles** avec présence d'élevage, dont certains en proximité immédiate avec le

tissu urbain : les sièges sociaux de la SCEA Sauvage (« *La Souchardière* ») à environ 300 mètres à l'Est du nouveau lotissement « *La Niolerie* » ; et de Rondeau Marie-Claude (*situé entre « La Gare » et « La Pouplinière »*).

Aujourd'hui, Louverné à un projet de développement de l'habitat à l'Est du bourg, avec le prolongement du lotissement de « *La Niolerie* », le long de l'axe menant à la Chapelle-Anthenaise (repère B1). Avec une quarantaine de permis de construire déposée chaque année, la commune souhaite s'étendre au Sud-ouest du bourg, au niveau du lieu-dit de « *La Motte* ». Durant la prochaine décennie, Louverné ne semble pas envisager un développement au-delà de l'axe Laval-Mayenne. Quant au secteur économique, Laval Agglomération possède une ressource foncière au Sud de la commune, au lieu-dit « *Beau soleil* » (repère B2) au niveau du point de jonction avec l'autoroute 81. Un aménagement est programmé en fin d'année 2017. Un contournement routier de la commune est envisagé au Nord-est, allant du lieu-dit « *La Bigottière* » (repère B3a) à la Déchetterie (repère B3b). L'objectif étant de détourner du bourg le trafic routier en destination de la Chapelle-Anthenaise.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

Au Sud, secteur proche de l'autoroute 81 :

- **Îlots n°1** (quatre entités) sont exploités par le GAEC du Potager Fleuri (*deux exploitants de 40 et 47 ans, 13 hectares (PAC2014), production maraichère*). Au-delà de constituer le cœur d'exploitation avec la proximité au bâtiment d'exploitation, les parcelles possèdent une forte valeur ajoutée, étant donné la production réalisée par le GAEC. Par conséquent, les parcelles sont classées en **sensibilité forte**.
- **Îlots n° 2** (plusieurs entités) appartiennent à Laval Agglomération et sont exploités par l'EARL la Jambellière de Bonchamps-les-Laval (*deux exploitants de 50 et 56 ans, 120 hectares, production porcine*) de façon précaire (absence de baux ruraux). L'EARL va perdre d'ici la fin de l'année une partie de ces parcelles, au profit d'un aménagement par l'agglomération. Suite à l'aménagement foncier de la LGV, l'exploitation a pu acquérir foncièrement de nouvelles parcelles, permettant ainsi d'anticiper la future perte de surface agricole. Bien qu'ayant une production porcine, l'EARL dispose d'une marge pour épandre l'ensemble des effluents d'élevage, notamment grâce à l'acquisition foncière.

Au Sud et à l'Est du bourg :

- **Îlots n°3** (deux entités) sont exploités par l'EARL Lepage (*un exploitant de 42 ans, 95 hectares (PAC2014), productions : lait, viande bovine et cultures de vente*). L'EARL est certifié agriculture biologique. Le processus de conversion s'écoulant sur plusieurs années, il est important de préserver ces terres agricoles afin de ne pas déstabiliser le fonctionnement de l'exploitation. Pour ces raisons, les deux parcelles sont classées en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°4** est exploité par Beche Loïc (*un exploitant de 56 ans, 44 hectares (PAC2014), productions : lait et cultures de vente*). La parcelle est occupée majoritairement par des terres labourables cultivées.
- **Îlots n°5** (quatre entités) et **n°6** (deux entités) sont exploités par Rondeau Marie-Claude (*une exploitante de 58 ans, 42 hectares, productions : viande*

bovine et cultures de vente). L'ensemble des îlots appartient à la commune de Louvern , en prestation avec la SAFER, et est exploit  avec un bail   l'ann e. La pr carisation des surfaces agricoles repr sente environ 90 % de la SAU. Au vu de cette composante, il n'y a pas de projet de transmission envisag  par l'exploitante et son  poux, en retraite depuis quelques temps. Mme Rondeau  tant  g e de 58 ans, il est favorable de perdurer l'exploitation de l'ensemble des  lots jusqu'  la cessation de l'activit . Quant   l' lot n 7, les exploitants sont propri taires et un b timent d' levage y est implant .

- ** lots n 8** (quatre entit s) sont exploit s par Boisgontier Jo l (*un exploitant de 54 ans, 15 hectares (PAC2014), production : cultures de vente*) qui est en double-activit , l'agriculteur  tant   titre secondaire. Jusqu'en novembre 2016, les parcelles  taient exploit es par la SCEA Sauvage avec r daction d'un bail rural entre les exploitants et le propri taire M. Boisgontier.
- ** lot n 9** constitue le c ur d'exploitation de la SCEA Sauvage (*deux exploitants de 38 et 43 ans, 170 hectares, productions : viande bovine, porcs et cultures de vente*). La production porcine n cessite une surface agricole suffisamment importante pour  pandre l'ensemble des d jections animales. Bien que certaines parcelles ne soient pas  pandables, leurs surfaces sont tout de m me consid r es dans l' quation du bilan azot . En fin d'ann e 2016, la SCEA a perdu quinze hectares de surface agricole,   proximit  du si ge. Aujourd'hui, les parcelles sont exploit es par Boisgontier Jo l. **L' lot n 10** est exploit  avec un bail SAFER qui arrive    ch ance   la fin de l'ann e 2017 et le renouvellement n'est pas assur . Si la perte s'av rait, l'exploitation devra envisager de diminuer son cheptel, conduisant donc   une diminution potentielle de revenu. Au vu de l'ensemble des  l ments donn s, **les  lots n 9, n 10 et n 11** sont class s en **sensibilit  forte**.
- ** lot n 12** est contigu au b timent d' levage, regroupant les vaches allaitantes, du site secondaire de la SCEA Sauvage. L' lot occup  exclusivement de prairies permet d'assurer l'autonomie alimentaire des animaux, gr ce   la mise au pr  du cheptel. Il est donc class  en **sensibilit  forte**.

Au Nord-est du bourg :

- ** lot n 13** est mis   disposition par la commune   l'EARL de la Ravardi re (*un exploitant de 52 ans, 54 hectares, production laiti re*). L'exploitation a  t  r cemment certifi e agriculture biologique. Le processus de conversion s' coulant sur plusieurs ann es, il est important de pr server ces terres agricoles afin de ne pas d stabiliser le fonctionnement de l'exploitation. Cependant, l'agriculteur pouvant perdre cette parcelle   tout moment, en raison du caract re pr caire de celle-ci, elle n'a pas  t  int gr e dans la certification de son exploitation.
- ** lot n 14** est exploit  par le GAEC Bouzianne de la Chapelle-Anthenaise (*deux exploitants de 36 et 38 ans, 94 hectares, productions : lait et viande bovine*). L' lot-si ge du GAEC a connu une perte fonci re de trois hectares, en faveur de l'urbanisation, et trois hectares suppl mentaires sont envisag s dans les prochaines ann es. Afin de ne pas amplifier le pr judice pour l'exploitation, la pr servation de cet  lot est   favoriser : **sensibilit  forte**.

3.2.10 – LOUVIGNE

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par plusieurs exploitations : Forgin Pierre, Boulin Sophie, Gasnier Claire, Landelle Olivier, GAEC de la Contrie, SCEA le Petit Puits, GAEC de la Louvrais, Clavreul Yvan, GAEC de la Plaine et le GAEC Mose. Six de ces exploitations siègent dans la commune.

Le diagnostic agricole a recensé un bâtiment agricole (élevage et stockage) au sein de l'enveloppe urbaine (Forgin Pierre, au Nord-Est)

Au centre du bourg :

- **Parcelle 1** : Propriété communale (fauche d'herbe pour entretenir la parcelle)
- **Parcelle 2** : Propriété privée
- **Parcelle 3** : Propriété privée

A l'Est du bourg :

- **Ilot 4** : Exploité par le GAEC Mose (lait, volailles et cultures de vente). L'exploitation commerciale la volaille en vente directe (2000 volailles/an), la capacité d'épandage est correcte. Par ailleurs cette parcelle étant enclavée, elle ne présente pas de sensibilité.
- **Ilot 5** : exploité par Forgin Pierre, siégeant au Buret, spécialisé dans l'élevage équin. Une partie de l'ilot a été classé en **sensibilité forte** du fait de la proximité du bâtiment d'élevage et de stockage. Pour des raisons de déplacements des animaux ainsi que de surveillance, la préservation de ces terres est essentielle.
- **Ilot 6** : exploité par Bihoreau Gérard de Saint Georges le Flécharde. Il s'agit d'un arrangement familial avec Monsieur Claude Landelle pour l'entretien de cette parcelle.
- **Ilots 7, 10 et 14** : exploités par Boulin Sophie, siégeant prochainement à Argentré, spécialisée dans l'élevage équin (3 poulinières, une quarantaine d'hectares).
- **Ilot 8** : exploité par Gasnier Claire, jeune agricultrice spécialisée dans la production bovine. Aucune sensibilité n'a été définie.
- **Ilot 9** : exploité par Landelle Olivier (45 hectares de SAU) dont le siège se situe à 800 mètres, cet ilot en prairie naturelle (le long des habitations) permet un déplacement et une surveillance des animaux à proximité du siège. Cet ilot a été classé en **sensibilité moyenne**.
- **Ilot 11** : exploité par le GAEC de la Contrie siégeant sur la commune de Bonchamp-les-Laval, spécialisé dans la production laitière. La capacité d'épandage de l'exploitation est limitée, notamment car l'exploitation prend en charge une partie des boues communales. L'ilot est classé en **sensibilité moyenne**.

A l'Ouest de la commune :

- **Ilot 12** : exploité par la SCEA le Petit Puits, siégeant à Parné-sur-Roc, spécialisée dans l'élevage viande bovine et porcine est aujourd'hui à la limite réglementaire vis-à-vis de l'épandage de ses effluents. Par ailleurs, l'exploitation est au cœur de projets urbains sur plusieurs communes. La perte

de terres aura un impact très important sur l'exploitation : soit celle-ci devra retrouver des terres, soit elle devra diminuer son cheptel. **Sensibilité forte.** Par ailleurs, une partie de cet îlot est précaire. Celle-ci n'a pas été classée en sensibilité car l'exploitant avait connaissance de cette précarisation avant d'exploiter ces parcelles.

- **Ilot 13** : exploité par le GAEC de la Louvrais, dont le siège est à proximité. L'exploitation est aujourd'hui mise à la vente (pas de repreneur connu). De ce fait, aucune sensibilité n'a été inscrite.
- **Ilot 15** : exploité par Bailleul Jean-Claude à titre de loisirs
- **Ilot 16 : Propriété communale.** Cet îlot est aujourd'hui exploité par Claveul Yvan spécialisé en grandes cultures. Cet exploitant n'a pas de contrainte d'épandage d'effluents ou d'alimentation d'animaux. Cet îlot est aujourd'hui sous forme précaire, cependant l'exploitant avait connaissance de cette situation avant de l'exploiter. Il ne s'agit donc pas d'une précarisation de l'exploitation. Aucune sensibilité n'a été définie.

- **Parcelle 17** : Propriétés privées
- **Parcelle 18** : Propriété intercommunale (zone d'activités)

3.2.11 – MONTFLOURS

L'enveloppe urbaine de Montfleurs est constituée de terres agricoles exploitées par **trois exploitations** ayant leur siège sur la commune, à savoir Jérôme BREUX (« *La Brebionnière* »), l'EARL du Plessis (« *le Plessis* »), Fabrice TARLEVÉ (« *Le Cormier* »).

D'autre part, la commune de Montfleurs a un projet d'acquisition d'une parcelle dans le bourg dans le but de l'urbaniser (repère B1). La parcelle B2 est à usage de loisirs, avec potentiellement un projet urbain à terme. Quant à la parcelle B3, elle est réservée pour une zone d'activités.

Concernant les îlots agricoles limitrophes au bourg, le diagnostic présente les informations suivantes :

- **Îlot n°1** : exploité par l'EARL du Plessis (Mme PESLIER Marie-Françoise, 57 ans, 77 ha (source PAC 2014), cultures). Le siège de l'EARL est en cours de délocalisation avec un transfert possible vers la commune d'Andouillé. Les bâtiments et les terres constituant le siège sont en vente (l'exploitante n'est pas propriétaire des bâtiments).
La question de l'avenir de ce site se pose : sera-t-il repris dans le cadre d'une installation ou d'un agrandissement ? Tant que la transmission n'est pas close, il est préférable de classer cet îlot en **sensibilité forte**, de façon à maintenir le caractère agricole de l'îlot et des bâtiments.
- **Îlot n°2** : exploité par M. Jérôme BREUX (39 ans, 112 ha, productions lait, viande et cultures). Cet îlot-siège, contigu aux bâtiments agricoles, est à préserver de l'urbanisation, il est donc classé en **sensibilité forte**.
- **Îlots n°3-5-8** : exploités par M. Jérôme BREUX, en cultures. La perte de ces îlots vis-à-vis de l'épandage est moins préjudiciable pour l'agriculteur que la perte d'une partie des îlots 6 et 7.
- **Îlot n°4** : exploité par l'EARL du Plessis. L'exploitante n'est pas propriétaire de la parcelle (en location). Elle y fait des cultures. La perte d'une partie de l'îlot en vue d'une urbanisation future ne semble pas trop préjudiciable pour

l'exploitation mais il est important d'envisager une limite à ne pas franchir, d'où la **sensibilité moyenne** schématisée sur la carte.

- **Îlot n°6** : parcelle exploitée par M. BREUX Jérôme, en cultures. La sensibilité est jugée **moyenne** car il n'est pas judicieux d'aller découper un îlot bien dessiné, créant ainsi plus de contraintes pour l'agriculteur dans le cadre de ses travaux agricoles.
- **Îlot n°7** : exploité par M. BREUX Jérôme, en cultures. Propriété de l'îlot en partie par Laval Agglomération et la commune de Montflours, en vue de la création d'une zone d'activité. M. BREUX a un bail précaire avec ces mêmes collectivités depuis son installation. Au vue de l'optimisation foncière, il serait préférable de maintenir cet îlot en agricole (îlot d'une surface relativement importante et ayant très peu d'angles) d'où la **sensibilité moyenne** malgré le caractère précaire (sauf pointe au sud de l'îlot).

3.2.12 – MONTIGNE-LE-BRILLANT

L'enveloppe urbaine de Montigné le Brillant est constituée de terres agricoles exploitées par **trois exploitations** de la commune, le GAEC de la Herpinière (« La Herpinière »), l'EARL la Fellerie (« La Fellerie »), Planchenault Joël (« La Crépellière ») et **deux exploitations** dont le siège est situé à l'extérieur, soit Vallée Jean-Yves d'Ahuillé et Dreux Yves de l'Huisserie.

Aujourd'hui, Montigné le Brillant a un lotissement résidentiel en cours de construction au Sud-ouest de la commune. Une extension est prévue (repère 3B).

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

Au Nord-Ouest :

- **Îlots n°1**, exploités par le GAEC de la Herpinière de Montigné le Brillant (2 exploitants de 48 et 50 ans, 175 Ha, productions : viande bovine et cultures de vente). Les parcelles plus au Nord sont contigus aux bâtiments d'élevage et accessible pour le pâturage des bovins. Pour des raisons de surveillance du cheptel ces îlots sont classés en **sensibilité forte**. L'exploitation a déjà perdu des terres suite à l'agrandissement d'une zone d'activité. Les parcelles plus à l'Ouest sont donc classées en **sensibilité moyenne**.
- **Îlots n°2**, non agricoles, parcelles de loisirs.

Au Sud-Ouest :

- **Îlot n°3**, exploité par Vallée Jean-Yves d'Ahuillé (1 exploitant double actif de 53 ans, 32 Ha, productions : viande bovine et cultures de vente). Une partie de l'îlot est en bail précaire (repère 3B). Il est classé en zone 2AU dans le PLU.
- **Îlot n°4**, non agricole, parcelle de loisirs.

Au Sud :

- **Îlots n°5**, exploités par l'EARL La Fellerie de Montigné le Brillant (1 exploitant de 50 ans, 170 Ha, productions : lait et cultures de vente). S'agissant de l'îlot-centre, ces parcelles agricoles permettent l'alimentation des animaux avec leur mise au pré, la surveillance du cheptel et contribuent

à une réduction des déplacements sur les voies de communication. Pour ces raisons, ces parcelles sont classées en **sensibilité forte**.

- **Îlot n°6**, non agricole, parcelle de loisirs.

Au Sud-Est :

- **Îlots n°7**, exploités par Planchenault Joël de Montigné le Brillant (1 exploitant de 57 ans, 75 Ha, productions : viande bovine et cultures de vente). Cette exploitation est en Agriculture Biologique. Ces parcelles sont en herbe.

Au Nord-Est :

- **Îlots n°8**, exploités par Dreux Yves de l'Huisserie (1 exploitant de 60 ans, 94 Ha, productions : chevaux de courses).
- **Îlot n°9**, non agricole, parcelle de loisirs.

3.2.13 – NUILLÉ-SUR-VICOIN

L'enveloppe urbaine de Nuillé sur Vicoin est constituée de terres agricoles exploitées par **six exploitations** de la commune, le GAEC des Trois Horizons (« Le Rocher »), le GAEC des Baronnières (« Les Baronnières »), l'EARL de la Bouge (« La Bouge »), Ten Broeke Johan (« Les Landes Maries »), Reverdy Gaston (« Le Grand Vauchoisier ») et Jouault Jean-Michel (« Montcenault ») et **deux exploitations** dont le siège est situé à l'extérieur, soit l'EARL Fouqué Rousselet d'Astillé et Le Marié Thibault de Forcé.

Aujourd'hui, Nuillé sur Vicoin a un projet de développement de l'habitat à l'Ouest du bourg. Un lotissement vient d'être créé (repère **B1**) et une extension (repère **B2** et **B3**) est prévue (parcelles viabilisées et en vente).

A noter qu'un îlot situé dans le bourg appartient à la commune (**îlot n°16**). Il n'est pas utilisé pour de l'agriculture professionnelle.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

Au Nord :

- **Îlots n°1**, propriétés d'un agriculteur à la retraite et utilisés comme parcelles de loisirs.
- **Îlot n°2**, exploité par le GAEC des Baronnières de Nuillé sur Vicoin (3 exploitants de 34, 56 et 56 ans, 124 Ha, productions : lait, viande bovine et cultures de vente). Cette parcelle est en prairie naturelle. Elle se situe sur une zone humide et n'est pas constructible.
- **Îlot n°3**, exploité par le GAEC des Trois Horizons de Nuillé sur Vicoin (2 exploitants de 42 et 46 ans, 170 Ha, productions : lait, viande bovine). Cette exploitation a déjà perdu des terres suite à l'urbanisation de la commune de Saint-Berthevin (6 hectares). Cet îlot est donc classé en **sensibilité moyenne**.
- **Îlots n°4 et n°5**, non agricoles, utilisés en parcelles de loisirs.

A l'Est :

- **Îlots n°6 et n°9**, exploités par l'EARL de la Bouge de Nuillé sur Vicoin (1 exploitant de 58 ans, 93 Ha, productions : lait, viande bovine et cultures de vente).
- **Îlots n°7**, parcelles privées, non agricoles. Ces parcelles sont boisées.
- **Îlots n°8**, exploités par Ten Broeke Johan de Nuillé sur Vicoin (1 exploitant de 56 ans, 90 Ha, productions : viande bovine et cultures de vente). Ces parcelles sont utilisées pour le pâturage des bovins. Pour des raisons de surveillance du cheptel ces îlots sont classés en **sensibilité moyenne**.

Au Sud :

- **Îlots n°10**, exploités par Reverdy Gaston de Nuillé sur Vicoin (1 exploitant de 77 ans, 50 Ha, productions : viande bovine et cultures de vente).
- **Îlot n°11**, exploité par Jouault Jean-Michel de Nuillé sur Vicoin (1 exploitant de 49 ans, 86 Ha, productions : viande bovine, porcs, volailles et cultures de vente).
- **Îlots n°12**, également exploités par le GAEC des Baronnières de Nuillé sur Vicoin (3 exploitants de 34, 56 et 56 ans, 124 Ha, productions : lait, viande bovine et cultures de vente). La surface par actif est de 41 Ha pour cette exploitation. Elle est inférieure à la moyenne départementale (48 Ha/actif). Ces îlots sont donc classés en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°13**, également exploité par le GAEC des Trois Horizons de Nuillé sur Vicoin (voir îlot n°3).
- **Îlot n°14**, exploité par l'EARL Fouqué Rousselet d'Astillé (2 exploitants de 41 et 42 ans, 70 Ha, productions : lait, porcs et cultures de vente). Cet îlot est concerné par le développement, déjà en cours, d'une zone artisanale. Les exploitants sont informés de ce projet et ont accepté de libérer ces parcelles.

A l'Ouest :

- **Îlots n°15**, exploités par Le Marié Thibault de Forcé (1 exploitant de 36 ans, 43 Ha, productions : grands cultures). Il s'agit d'une activité secondaire pour l'exploitant. Ces parcelles sont en propriété familiale. Elles sont utilisées pour des cultures (miscanthus) ou du foin (parcelle louée à la société des courses de Nuillé sur Vicoin).

3.2.14 – PARNE-SUR-ROC

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par plusieurs exploitations : l'EARL les Planches, La SCEA le Petit Puits, l'EARL Lemoine, Morin Patrice, l'EARL des Parneaux, Lelièvre Anthony, Outin Paul, Levron Bertrand, le GAEC la Tanchonnière et l'EARL du Domaine. Huit de ces exploitations siègent sur la commune.

Le diagnostic agricole n'a recensé aucun bâtiment agricole (stockage et élevage) dans l'enveloppe urbaine.

Au Nord de la zone urbanisée :

- **Îlots 1, 3 et 4** : exploités par l'EARL les Planches (2 actifs, 120 hectares, spécialisée dans la production porcine). La production de viande blanche entraîne des contraintes en termes d'épandage des effluents d'élevage. Aujourd'hui aux environs de 140 unités d'azote par hectare, la ressource

foncière pour épandre est suffisante. Par ailleurs, les exploitants sont proches de la retraite et souhaitant arrêter la production porcine.

Sensibilité moyenne

- **Îlot 2** : exploité par l'EARL du Domaine (2 actifs, spécialisée dans la production laitière). Reprise suite au départ à la retraite de Madame Lelièvre Jacqueline.
- **Îlots 5, 8 et 15 (partie Sud)** : exploités par la SCEA le Petit Puits (2 actifs, 100 hectares, spécialisée dans la production de viande bovine et porcine). Cette exploitation est aujourd'hui à la limite réglementaire vis-à-vis de l'épandage de ses effluents. Par ailleurs, au cœur de différents projets urbains, cette exploitation a déjà été précarisée (sur la commune de Louvigné). La perte de terres aura un impact très important sur l'exploitation : soit celle-ci devra retrouver des terres, soit elle devra diminuer son cheptel. **Sensibilité forte.**
- **Îlot 7** : exploité par l'EARL Lemoine (1 actif spécialisé dans la production porcine). Malgré la proximité avec les habitations, cette parcelle est incluse dans le plan d'épandage de l'exploitation. La présence de viande blanche étant contraignante sur ces aspects, cet îlot est classé en **sensibilité forte.**

Au Sud de la zone urbanisée :

- **Îlot 9** : exploité par Morin Patrice (1 actif en double activité, spécialisé dans la viande bovine). Aucune sensibilité n'a été indiquée sur cet îlot. Par ailleurs, par la présence de l'Ouette cette zone est aujourd'hui non constructible.
- **Îlot 10** : exploité par l'EARL des Parneaux (2 actifs, spécialisée en production laitière et production porcine). Pour des raisons d'épandage d'effluents, cet îlot est classé en sensibilité forte.
- **Îlot 11** : exploité par Lelièvre Anthony (1 actif en double activité, spécialisé en grandes cultures).
- **Îlot 12** : exploité par Outin Paul (1 actif en double activité spécialisé dans la production laitière).
- **Îlots 13 et 14** : Exploité par Levron Bertrand, siégeant à Entrammes.
- **Îlots 16 et 17** : exploité par le GAEC la Tanchonnière, siégeant à Entrammes (2 actifs spécialisés en bovins lait et viande ainsi que les cultures de vente ; 120 hectares). L'exploitation n'a pas de difficultés aujourd'hui en capacité d'épandage.

Pour les îlots 10, 11, 12, 13, 14 et 15, la commune a indiqué leur non constructibilité (liée à la Vallée de l'Ouette et aux bâtiments de France).

3.2.15 – SAINT-BERTHEVIN

L'enveloppe urbaine de Saint-Berthevin est constituée de terres agricoles exploitées **dix exploitations** de la commune, à savoir Birée Dany (« *La Servinière* »), Boisgontier Joël (« *La Pouplinière* »), Corteyn Edgar (« *Ode* »), De Clerck Audrey (« *Les Noyers* »), Dreux Charles et André (« *La Croix des Landes* »), l'EARL de la Rouairie (« *La Rouairie* »), l'EARL des Naudières (« *L'Énaudières* »), le GAEC Voie Lactée 3 (« *Les Coquelinières* »), Pautonnier Roland (« *Le Vieux Raffray* »), Poirier Noël (« *L'Églanière* ») ; et **six exploitations** dont le siège est situé à l'extérieur, soit

l'EARL de la Brunelière (*La Bazouge des Alleux*), le GAEC de l'Aune (*Loiron*), le GAEC de la Gautonnais (*Le Genest-Saint-Isle*), le GAEC des Beaux Jours (*La Baconnière*), le GAEC la Cassine (*Bonchamp-les-Laval*) et Raimbault Jean-Marie (*Parné-sur-Roc*).

Le diagnostic agricole a recensé à proximité des parties urbanisées, **sept sites agricoles** avec présence d'élevage, dont certains imbriquées dans le tissu urbain ou concernés par des zones urbanisables : les sièges sociaux de De Clerck Audrey (« *Les Noyers* »), Birée Dany (« *La servinière* »), l'EARL de la Rouairie (« *La Rouairie* »), Pautonnier Roland (*Le Vieux Raffray*), l'EARL des Naudières (« *L'Énaudières* »), Corteyn Edgar (« *Ode* ») et Dreux Charles et André (« *La Croix dans Landes* »).

Aujourd'hui, une caserne des pompiers et une salle des fêtes sont en cours de construction au niveau du lieu-dit « *L'Églanière* » (repère B1). Dans le PLU en vigueur, une zone économique est envisagée entre les routes départementales 900 et 31, en extension de celle des « *Dahinières* » (repère B2). Quant à l'habitat, un lotissement privé d'une centaine de lots est en cours d'aménagement au niveau des lieux-dits « *La Promenade* » et du « *Châtaignier* » (repère B3). A moyen terme, une extension est envisagée en prolongement (repère B4). Un cimetière paysager est également en cours d'aménagement, à proximité du lieu-dit « *La Vigne* » (repère B5).

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées ou urbanisables, le diagnostic présente les informations suivantes :

Au Sud-ouest :

- **Îlots n°1 et n°2** sont exploités par l'EARL des Naudières (*un exploitant de 50 ans, 115 hectares, production ovine*). Ils sont contigus aux bâtiments d'exploitation et occupés par des pâtures permettant l'alimentation des animaux avec leur mise au pré. S'agissant de l'îlot-centre, les deux étant séparés par un chemin non carrossable, ces parcelles favorisent la surveillance du cheptel et contribuent à réduire les déplacements sur les voies de communication. Les deux îlots sont classés en **sensibilité forte**, bien que la partie Nord du n°1 soit marquée par une forte topographie, réduisant les possibilités d'aménagement.
- **Secteur n°3** est la propriété d'un aménageur privée, entretenu par l'EARL des Naudières. Quant à **l'îlot n°4**, situé dans le prolongement, il s'agit d'une parcelle labourable, cultivée en céréales et proche du siège. La sensibilité est **moyenne**.
- **Îlot n°5** exploité en cultures par le GAEC de l'Aulne (*quatre exploitants de 33, 40, 42 et 46 ans, 180 hectares, productions : lait, viande bovine et cultures de vente*). Un jeune agriculteur, Bordeaux Bruno, est installé depuis 2013 au sein du GAEC. La SAU de l'exploitation étant de 180 hectares, la surface par associé équivaut à 45 hectares, valeur légèrement inférieure à la moyenne départementale de 49 hectares. Suite à l'aménagement du lotissement du domaine de Castenea, au lieu-dit « *Le Châtaignier* », le GAEC a perdu environ 20 hectares et 6 supplémentaires à moyen terme (repère B4). Ces parcelles étant précarisées suite à la vente par l'ancien propriétaire, à une société d'aménagement, aucune compensation foncière n'a été proposée. Pour les différentes raisons évoquées précédemment, l'îlot est classé en **sensibilité forte**.

- **Îlot n°6** est contigu aux bâtiments agricole de l'exploitation de Corteyn Edgar (*un exploitant, 50 hectares, production de viande bovine*). Constituant l'îlot-siège, la parcelle est classée en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°7**, exploité par l'EARL de la Brunelière de la commune de La Bazouge-des-Alleux (*deux exploitants de 45 et 47 ans, 57 hectares, production : lait et viande bovine*).
- **Îlot n°8** est en proximité immédiate avec les bâtiments d'élevage du site secondaire de « La Vénillère » du GAEC Voie Lactée 3 (*sept exploitants de 38, 40, 42, 52, 61 et 62 ans, 364 hectares, production : lait et cultures de vente*) et est constitué de pâturages permettant l'alimentation des animaux, soit l'autonomie alimentaire du cheptel. La sensibilité est **forte**.

Au Nord-ouest :

- **Îlot n°9** (plusieurs entités) correspond à des terres cultivées sous prestation. Le propriétaire sous-traite l'exploitation à une entreprise.
- **Îlots n°10 et n°11** sont exploités par Pautonnier Roland (*un exploitant de 59 ans, 95 hectares (PAC2014), production : viande bovine*). Au terme de son activité, l'exploitation serait plutôt destinée à l'agrandissement. La préservation du foncier est à privilégier tant que l'agriculteur est en activité. Les îlots sont classés en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°12** constitue le cœur d'exploitation de l'EARL de la Rouairie (*deux exploitants de 48 et 50 ans, 85 hectares (PAC2014), productions : lait, viande bovine et cultures de vente*). Le secteur étant zoné, dans le PLU de Saint-Berthevin en vigueur, en 2AUe (activités économiques), la commune a fait valoir son droit de préemption urbain. Un bail rural a été contracté entre l'EARL et la commune. Cependant, n'étant pas propriétaire des parcelles immédiates du siège, l'exploitation ne peut envisager la construction et le développement de nouveau bâtiment de production.
Suite à l'aménagement foncier réalisé dans le cadre de la construction de la LGV, la structure parcellaire de l'EARL n'a pas été équilibrée entre l'avant et l'après projet. Il en diffère une diminution de deux hectares, et une précarisation de certaines parcelles qui se localisent à proximité du siège. L'aménagement de la route desservant la base travaux LGV aura pour conséquence de scinder le cœur d'exploitation. Un boviduc a été aménager pour permettre la circulation des animaux de la stabulation aux pâtures. L'exploitation a presque atteint la limite d'épandage, relative au seuil d'azote à l'hectare, ce qui impacte l'autonomie d'exploitation de l'EARL, notamment avec la perte de ces deux hectares.
L'exploitation étant fragilisée par la succession des éléments venant d'être évoqués, l'ensemble des terres de l'EARL est classé en sensibilité forte, à savoir les **îlots n°15** et **n°12** (location bail), **n°13** et **n°16** (location précaire) et **n°14** (propriété).
- **Îlot n°17** est exploité par De Clerck Audrey (*une exploitante de 25 ans, environ 14 hectares, équins*). Il s'agit du centre équestre « Poney Club de Grenoux » : **sensibilité forte**.
- **Îlot n°18** est exploité par un ancien exploitant agricole demeurant à proximité des « Noyers ».
- **Îlots n°19** (deux entités) sont exploités par le GAEC des Beaux Jours de la Baconnière (*deux exploitants de 44 et 55 ans, 124 hectares (PAC2014), production laitière*) en cultures.

A l'intérieur du tissu urbain :

- **Îlot n°20** est exploité en cultures par le GAEC Voie Lactée 3. Un périmètre de protection est établi autour d'une maison bourgeoise au lieu-dit « *La Fénardière* ».
- **Îlot n°21** est exploité par le GAEC la Cassine de Bonchamps-les-Laval (*deux exploitants de 53 et 55 ans, 255 hectares (PAC2014), productions : viande bovine, volailles et cultures de vente*). La moitié de l'îlot est en pâturages et l'autre en cultures.

Au Sud du bourg :

- **Îlot n°22** exploité par Courcier Étienne (*un exploitant, 105 hectares (PAC 2014)*), agriculteur en double-activité, - l'agriculture étant secondaire -, rattaché au groupement forestier de La Motte de Montourtier.
- **Îlots n°23** (plusieurs entités) exploités par Raimbault Jean-Marie de Parnés-sur-Roc (*un exploitant de 70 ans, 60 hectares (PAC2014), productions : viande bovine et équins*).
- **Îlots n°24** (trois entités) constituent le cœur d'exploitation du haras de Dreux André et Charles (*deux exploitants, deux sociétés à « La Croix des Landes », équins*). En raison de la proximité immédiate des installations agricoles, la sensibilité est jugée **forte**.
- **Îlots n°25** (deux entités) sont exploités par Planchenault Régis de Montigné-le-Brillant (*un exploitant de 36 ans, 89 hectares (PAC2014), production : viande bovine*).

3.2.16 – SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX

L'enveloppe urbaine de Saint-Germain-le-Fouilloux est constituée de terres agricoles exploitées par **trois exploitations** de la commune, à savoir le GAEC Bœufs des champs (« *Moray Neuf* »), Guérin Michel (« *Le Creux* ») et Pauchard Loïc (« *La Butte* »).

Le diagnostic agricole a recensé un site d'élevage du GAEC Bœufs des champs, au lieu-dit « *La Fleurière* », à environ 400 mètres à l'ouest du bourg.

Saint-Germain-le-Fouilloux a un projet de développement de l'habitat à l'Est du bourg, au niveau de la départemental 133, avec la construction d'un lotissement d'une soixantaine de parcelles en plusieurs phases (repère B1). A l'opposé, sur le même axe routier, une petite zone artisanale (repère B2) est présente. La partie Est de la commune, limitrophe avec Saint-Jean-sur-Mayenne, est dépourvue de terres agricoles déclarés à la PAC. Le secteur A1 est entretenu par un agriculteur de la commune, Lepage Laurent, en coupe d'herbe. Un entretien est également effectué sur le secteur A2, correspondant à des propriétés communales. Au cœur du bourg, un espace a été urbanisé récemment avec la construction d'une dizaine de maison individuelle (repère B3).

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

Au Nord :

- **Îlot n°1** est contigu au site secondaire du GAEC Bœufs des champs (*deux exploitants de 38 et 40 ans, 130 hectares (PAC 2014), production laitière et de viande bovine*), où se trouve un bâtiment d'élevage de vaches allaitantes. Constituant un îlot-site agricole, celui-ci est classé en **sensibilité forte**. Une terre agricole rattachée à un bâtiment d'élevage permet d'assurer, entre autre, l'alimentation des animaux avec leur mise au pré (partie ouest de l'îlot, proche du ruisseau). Toutefois, la partie située à l'Est, vers les zones urbanisées, se trouve éloignée du bâtiment d'élevage et est occupée par des cultures, cette parcelle est en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°2** est exploité par Guérin Michel (*un exploitant de 57 ans, 78 hectares (PAC 2014), production de viande bovine*). La parcelle, au vu de sa forte topographie, est occupée par des pâturages.
- **Îlot n°3** correspond à des prairies du GAEC Bœufs des champs, et permet le pâturage des génisses. Celui-ci est donc classé en **sensibilité forte**.

Au Sud :

- **Îlot n°4** est une parcelle agricole, d'environ six hectares, exploité à titre de loisirs par Georget Jean-Louis.
- **Îlot n°5** est exploité par Pauchard Loïc (un exploitant de 46 ans, 14 hectares (PAC 2014), production de viande bovine). L'agriculteur est double-actif et l'agriculture est son activité secondaire. L'Ouest de l'îlot correspond à une propriété communale, constituant la réserve foncière de cette dernière, avec signature d'un bail rural. Par conséquent, l'îlot est en **sensibilité forte**.

3.2.17 – SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE

L'enveloppe urbaine de Saint-Jean-sur-Mayenne est constituée de terres agricoles exploitées par **cinq exploitations** de la commune, à savoir le GAEC de la Cheloire (« *La Cheloire* »), Lesage Olivier (« *La Cohue* »), la SCEA de la Cressonnière (« *La Créssonnière* »), le GAEC des Fosses (« *Les Fosses* »), le GAEC de la Maison Neuve (« *Les Marollières* »), et **quatre exploitations** dont le siège est situé à l'extérieur, soit l'EARL des Aunais (*Martigné-sur-Mayenne*), Chauveau Loic (*Changé*), l'EARL Hardy (*Andouillé*), Chesne Jérôme (*Andouillé*).

Le diagnostic agricole a recensé un site agricole de stockage du GAEC de la Cheloire, au lieu-dit « Le Plessis », à environ 200 mètres à l'ouest du bourg ; et un bâtiment d'élevage au lieu-dit « la Cohue » appartenant à Lesage Olivier.

Saint-Jean-sur-Mayenne a un projet de développement de l'habitat à l'ouest du bourg, au niveau des « Grandes Mées », avec la construction d'un lotissement d'une quarantaine de parcelles (repère B1). Un second lotissement, d'une quinzaine de parcelles, est envisagé au nord du bourg, au niveau de « La Martinière » (repère B2). A l'échelle de la prochaine décennie, Saint-Jean-sur-Mayenne n'envisage pas de s'étendre sur la rive gauche de la Mayenne. La commune ne possède pas de réserve foncière, hormis une parcelle située à proximité des terrains sportifs, occupée par le GAEC des Fosses sous bail SAFER.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

Au Nord :

- **Îlot n°1** est contigu au siège social de Lesage Olivier (*un exploitant de 54 ans, 13 hectares (PAC 2014), production de viande bovine*), où se trouve un bâtiment d'élevage de vaches allaitantes. Constituant un îlot-site agricole, celui-ci est classé en **sensibilité forte**. Une terre agricole rattachée à un bâtiment d'élevage permet d'assurer, entre autre, l'alimentation des animaux avec leur mise au pré et la surveillance du cheptel.
- **Îlots n°2 et 3** sont exploités par l'EARL Hardy de la commune d'Andouillé (*deux exploitants de 33 et 60 ans, 82 hectares (PAC2014), production laitière*). Une coupe d'herbe est réalisée sur l'îlot n°3 et des cultures en n°2.
- **Îlot n°4** est une parcelle cultivée isolée de la structure parcellaire de Chesne Jérôme de la commune d'Andouillé (*un exploitant de 50 ans, 67 hectares (PAC2014), production de viande bovine*).
- **Îlot n°5** est exploité par l'EARL des Aunais de Martigné-sur-Mayenne (*deux exploitants de 42 et 43 ans, 68 hectares (PAC2014), productions : lait et viande bovine*).
- **Îlots n°6** (deux entités) sont exploités par le GAEC de la Maison Neuve (*deux exploitants de 52 et 53 ans, 94 hectares (PAC2014), productions : lait et viande bovine*).
- **Îlots n°7** (deux entités) sont exploités par le GAEC de la Cheloire (*cinq exploitants de 36, 37, 40, 61 et 62 ans, 400 hectares, productions : lait, viande bovine, volailles et cultures de vente*). L'exploitation compte un cheptel d'environ 150 vaches laitières et 260 bovins de renouvellement, 60 vaches allaitantes et 94 bovins de renouvellement, ainsi qu'une production avicole de poules pondeuses. Afin d'épandre l'ensemble des effluents animales, il est nécessaire de disposer d'une surface agricole suffisamment importante pour respecter les seuils réglementaires d'épandage (pression azotée à l'hectare). Ces deux îlots sont classés en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°8** est exploité par Chauveau Loïc de Changé (*un exploitant de 55 ans, 155 hectares (PAC2014), production de viande bovine*) en cultures. L'exploitation a récemment perdu une surface de 12 hectares, liée à l'aménagement d'un parc environnemental sur la commune de Changé. En réponse à cette diminution, non compensée foncièrement, l'agriculteur envisage de réduire son cheptel. Par conséquent, cette parcelle est classée en **sensibilité moyenne** afin de ne pas amplifier ce préjudice.
- **Îlots n°9 et n°10** sont des parcelles précaires exploitées par le GAEC des Fosses (*trois exploitants de 32, 33 et 55 ans, 220 hectares, productions : lait, viande bovine et cultures de vente*). La première (n°9) est la propriété de l'Immaculée conception de Laval, et a été proposée aux exploitants à la suite de son acquisition foncière. La deuxième (n°10) est une propriété communale et est exploitée sous bail SAFER.
- **Îlots n°11** (deux entités), exploités par le GAEC des Fosses et occupés majoritairement par des terres labourables. Ayant deux parcelles précaires à proximité, la préservation de ces îlots, ayant des baux ruraux, pour le GAEC sont à privilégier. Ils sont donc classés en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°12** correspond à une aérostation où une coupe d'herbe est réalisée annuellement.

- **Îlots n°13** (deux entités) exploités par la SCEA de la Cressonnière (*deux exploitants de 52 et 53 ans, 175 hectares (PAC2014), production : cultures de vente*).

3.2.18 – SOULGE-SUR-OUETTE

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par plusieurs exploitations : Chevalier Nicolas, l'EARL Redon, Lelong Mickaël, Barbier Didier, Sauvage Jean-Claude et le GAEC de la Touche.

Le diagnostic agricole a recensé quatre sièges agricoles au sein ou à proximité de l'enveloppe urbaine : l'Earl Redon, Chevalier Nicolas, le GAEC de la Touche, Barbier Didier. Il s'agit de bâtiments d'élevage et de stockage.

Au Sud de la zone urbanisée :

- **Îlot 1 (associé aux îlots 4, 5, 14 et 15 de la partie Nord)** : exploité par Chevalier Nicolas (1 actif, spécialisé en production laitière). **L'Îlot 1** correspond au noyau de l'exploitation. La proximité des terres est essentielle pour le déplacement et la surveillance des animaux. Pour cette raison la **sensibilité de cet îlot est forte**. Par ailleurs, **l'îlot 15** étant très proche de l'exploitant, **une sensibilité moyenne** a été indiquée.
- **Îlots 2 et 3** : exploités par l'EARL Redon (1 actif, spécialisé dans la production de viande bovine). **L'îlot 2** constitue le noyau de l'exploitation il est donc classé en **sensibilité forte**. **L'îlot 3** est également très proche du siège d'où la **sensibilité moyenne**.

Au Nord de la zone urbanisée :

- **Îlot 6** : exploité par Lelong Mickaël (1 actif, spécialisé dans la production de viande bovine) dont le siège se situe à moins de deux kilomètres du bourg.
- **Îlot 7** : exploité par Sauvage Jean-Claude (1 actif, spécialisé dans les grandes cultures). L'îlot est à proximité du siège, cependant au vue de la production, il n'y a aucun besoin en surveillance ou déplacements d'animaux. Aucune sensibilité n'a été indiquée.
- **Îlots 8, 9 et 10** : exploités par Barbier Didier (1 actif, spécialisé dans la viande bovine), les **Îlots 9 et 10** correspondent au noyau de l'exploitation. Ils sont donc classés en **sensibilité forte**. **L'îlot 8**, à proximité du siège est en **sensibilité moyenne**.
- **Parcelle 11** : Propriété communale. L'entretien de la parcelle est effectué par Barbier Didier (bail précaire).
- **Zone 12** : Zone en cours d'urbanisation (Coop Logis)
- **Îlot 13** : Exploité par le GAEC de la Touche, cet îlot correspond au noyau de l'exploitation. Pour des raisons de déplacement et surveillance des animaux cet îlot est classé en **sensibilité forte**. Par ailleurs, un des associés étant jeune agriculteur, il est important de préserver son outil de travail pour le maintien et le développement de l'exploitation.

3.3 - CONCLUSION

L'analyse autour des bourgs et villes montre globalement qu'il existe de **nombreuses exploitations ayant des bâtiments proches (voire très proches) des parties agglomérées**. Cette proximité génère des gênes réciproques. D'un côté elle limite les possibilités d'urbanisation et de l'autre les constructions et installations d'élevage en raison des distances de recul dues aux règles sanitaires. En outre, les terres à proximité des sièges sont particulièrement importantes pour le fonctionnement technico-économique de l'exploitation, leur conservation est donc souvent primordiale pour la pérennité des exploitations. Par ailleurs, une trop grande proximité peut engendrer des risques de troubles de voisinages qu'il est préférable d'éviter.

Dans ce territoire particulièrement dense en animaux, la **quantité de terres pour l'épandage des effluents** représente un facteur déterminant pour la viabilité des exploitations, en plus de leur valeur en tant que **support direct de production agricole**. Une avancée de la ville conduit non seulement à la perte de terres agricoles mais aussi à un recul des périmètres d'épandage, qui peut aller jusqu'à 100 mètres d'une habitation en fonction du type d'effluent et du mode d'enfouissement. Il conviendrait donc d'estimer l'impact d'une perte de terres pour la production d'une exploitation mais aussi pour son plan d'épandage ou le plan d'épandage d'une exploitation voisine.

Enfin, la démographie agricole du territoire montre que dans un tiers des exploitations l'actif le plus jeune est âgé de 55 ans et plus. Ainsi la question de la **transmission des exploitations** représente un enjeu majeur du territoire, si l'on veut préserver un tissu socio-économique agricole dynamique, notamment pour le travail collectif entre exploitants, en CUMA ou en entraide par exemple. Il est donc recommandé de préserver le potentiel de transmissibilité des exploitations lors de leur cessation (îlots vastes et groupés autour des bâtiments principaux, surfaces suffisante par actif...).

L'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme précise que l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre « **le développement urbain maîtrisé** » ainsi qu' « **une utilisation économe des espaces naturels** » et « **la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels** ». Ainsi, la préservation des terres agricoles les plus sensibles permettra à la collectivité de répondre à cette obligation.

Les enjeux agricoles, croisés avec les enjeux environnementaux (zones humides...) et urbains, seront alors à prendre en considération par les élus lors des choix des zones

d'urbanisation futures, selon un principe **d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) des impacts sur l'activité agricole.**

Si le développement urbain des communes de Laval Agglomération venait à prélever des terres agricoles faisant l'objet d'une certaine sensibilité, il conviendrait de justifier ces choix d'urbanisation et de **prévoir des mesures compensatoires à la hauteur de l'incidence causée au fonctionnement des exploitations concernées.** Les compensations foncières sont à privilégier afin de permettre aux exploitations impactées de retrouver des moyens de production. **Une démarche concertée à l'échelle de la Communauté d'agglomération pourrait permettre de prévoir des réserves foncières à vocation agricole** nécessaires à la réalisation des projets urbains et ainsi conforter et préserver les exploitations impactées.

ANNEXES

N°1 - tableau : *statuts des exploitations agricoles*

	Statuts							
	<i>Individuelle</i>		<i>EARL</i>		<i>GAEC</i>		<i>Autres</i>	
Ahuillé	9	39 %	10	43 %	2	9 %	2	9 %
Argentré	16	62 %	6	23 %	3	12 %	1	4 %
Bonchamp-lès-Laval	17	57 %	7	23 %	4	13 %	2	7 %
Châlons-du-Maine	6	75 %	0	0 %	2	25 %	0	0 %
Changé	12	52 %	6	26 %	4	17 %	1	4 %
La Chapelle-Anthemoise	7	41 %	1	6 %	7	41 %	2	12 %
Entrammes	13	59 %	3	14 %	5	23 %	1	5 %
Forcé	2	67 %	0	0 %	1	33 %	0	0 %
L'Huisserie	5	42 %	1	8 %	4	33 %	2	17 %
Laval	2	33 %	3	50 %	0	0 %	1	17 %
Louverné	6	43 %	4	29 %	3	21 %	1	7 %
Louvigné	4	57 %	1	14 %	2	29 %	0	0 %
Montflours	7	78 %	1	11 %	1	11 %	0	0 %
Montigné-le-Brillant	5	45 %	5	45 %	1	9 %	0	0 %
Nuillé-sur-Vicoin	10	45 %	7	32 %	4	18 %	1	5 %
Parné-sur-Roc	12	41 %	10	34 %	4	14 %	3	10 %
Saint-Berthevin	13	65 %	4	20 %	2	10 %	1	5 %
Saint-Germain-le-Fouilloux	6	50 %	3	25 %	3	25 %	0	0 %
Saint-Jean-sur-Mayenne	5	45 %	1	9 %	3	27 %	2	18 %
Soulgé-sur-Ouette	15	58 %	8	31 %	3	12 %	0	0 %
Laval Agglomération	172	52 %	81	24 %	58	18 %	20	6 %
Mayenne (53)	2 471	48 %	1 610	31 %	881	17 %	228	4 %

Statuts des exploitations de Laval Agglomération

* Données CA53 2017

N°2- tableau : âge du plus jeune chef d'exploitation

	Âge du plus jeune chef d'exploitation *					
	<i>Moins de 35 ans</i>		<i>35 à 55 ans</i>		<i>Plus de 55 ans</i>	
Ahuillé	1	4%	16	70%	6	26%
Argentré	1	4%	15	58%	10	38%
Bonchamp-lès-Laval	3	10%	19	63%	8	27%
Châlons-du-Maine	3	43%	4	57%	0	0%
Changé	3	13%	8	35%	12	52%
La Chapelle-Anthénaise	3	18%	8	47%	6	35%
Entrammes	4	18%	11	50%	7	32%
Forcé	1	33%	2	67%	0	0%
L'Huisserie	1	8%	6	50%	5	42%
Laval	0	0%	2	33%	4	67%
Louverné	1	7%	8	57%	5	36%
Louvigné	2	29%	4	57%	1	14%
Montflours	3	33%	3	33%	3	33%
Montigné-le-Brillant	0	0%	8	73%	3	27%
Nuillé-sur-Vicoin	4	18%	9	41%	9	41%
Parné-sur-Roc	5	17%	17	59%	7	24%
Saint-Berthevin	3	16%	10	53%	6	32%
Saint-Germain-le-Fouilloux	1	8%	9	75%	2	17%
Saint-Jean-sur-Mayenne	2	18%	7	64%	2	18%
Soulgé-sur-Ouette	4	15%	14	54%	8	31%
Laval Agglomération	45	14%	180	55%	104	32%

Les exploitations agricoles par classes d'âge du plus jeune chef d'exploitation dans Laval Agglomération

**Données CA 53 2017*

N°3 – tableau : installations aidées dans Laval Agglomération (2006 à 2015)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Ahuillé					1						1
Argentré	1		1					1		1	4
Bonchamp-lès-Laval											0
Châlons-du-Maine		1						2		1	4
Changé		2		1						1	4
La Chapelle-Anthenaise	2	1		1		1					5
Entrammes			1		1		1				3
Forcé		1									1
L'Huisserie	1				1			1		1	4
Laval											0
Louverné											0
Louvigné							1				1
Montflours		1				5	1				7
Montigné-le-Brillant	1										1
Nuillé-sur-Vicoin		2	1				1			1	5
Parné-sur-Roc	1	1				2	2	1		1	8
Saint-Berthevin			3						1		4
Saint-Germain-le-Fouilloux	1	1				1	1				4
Saint-Jean-sur-Mayenne		1	2								3
Soulgé-sur-Ouette	1	1						1	1		4
Laval Agglomération	8	12	8	2	3	9	7	6	2	6	63

Nombre d'installations aidées entre 2006 et 2015 sur le territoire de Laval Agglomération

Données CA 53 ; service Installation-Transmission

